



POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

guide thématique

CNCD

11.11.11



Les principales victimes
du réchauffement
de l'atmosphère sont les personnes
plus pauvres et plus vulnérables.

SOMMAIRE

PARTIE 1	
LE CLIMAT, UNE URGENCE SANS CESSER REPORTÉE	04
1/ Qu'est-ce que le réchauffement de l'atmosphère ?	05
2/ Qui sont les premières victimes ?	05
3/ Présentation de la Justice climatique en 3 minutes	06
4/ De la découverte de l'effet de serre à l'Accord de Paris	06
ENCART	10
De l'émergence du développement durable aux objectifs de développement durable	
PARTIE 2	
LES RESSOURCES NATURELLES :	
FOCUS SUR LES SOLS, L'EAU ET LES FORÊTS	12
1/ Les sols	14
2/ L'eau	20
3/ Les forêts	26
PARTIE 3	
LES ENJEUX ACTUELS ET FUTURS	32
1/ Les suites de l'Accord de Paris	33
2/ Les grands défis des années à venir	34
CONCLUSION	38
POUR ALLER PLUS LOIN	39

édito

POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE !

Étés torrides, sécheresses ou au contraire tempêtes dévastatrices, périodes de gel imprévues, érosion des côtes par la mer... Le réchauffement climatique est bien là, faisant sentir ses conséquences à l'ensemble de l'Humanité, à commencer par les personnes les plus vulnérables, qui habitent pour leur majeure partie dans les pays en développement. Les années se suivent et les records de chaleur avec eux... Les trois années les plus chaudes enregistrées depuis le début des mesures scientifiques jusqu'à 2017 ont ainsi été... 2015, 2016 et 2017.

Ce qui faisait débat il y a quelques décennies est aujourd'hui considéré comme une évidence scientifique. L'atmosphère se réchauffe, il est quasiment certain que ce sont les activités humaines qui en sont les responsables et les conséquences s'annoncent catastrophiques sans stratégies de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'accompagnement des personnes les plus touchées. À ce titre, l'Accord de Paris, entré en vigueur en 2016, marque une étape majeure dans l'internationalisation des solutions à ce qui constitue l'un des plus grands défis de l'Histoire. Mais il ne suffira pas à lui seul. Tout comme il ne nous permettra pas de résoudre l'immense défi de la raréfaction des ressources indispensables à notre survie : terres, eau, forêts, etc.

Face aux messages publicitaires qui poussent à une consommation effrénée, il est en effet indispensable que chacun-e de nous se pose la question de son propre impact sur la planète. On sait ainsi que l'europpéen émet en moyenne quatre à cinq fois trop de CO₂ par rapport au « budget » dont il devrait disposer. Et encore, c'est sans compter les importantes émissions importées au travers des produits venus de partout dans le monde que nous consommons tous les jours.

Cependant, ne nous leurrions pas. Changer individuellement nos modes de consommation est indispensable, mais ne suffira pas à résoudre le problème. Car c'est tout le système économique qui doit changer pour permettre la mise en place d'une société sans carbone. Il ne s'agit pas seulement de mettre un pull plutôt que de hausser le chauffage, mais aussi de déployer massivement le renouvelable. Il ne s'agit pas uniquement de prendre plus souvent le vélo, mais aussi de redéployer massivement les transports en commun, comme alternative à la voiture. Il ne suffit pas d'isoler nos maisons, encore faut-il améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures collectives. Pour cela, il est important que les citoyens se mobilisent pour faire pression sur les décideurs politiques. L'Accord de Paris aurait été impensable sans les gigantesques mobilisations organisées partout dans le monde en 2015 et utilement relayées par la société civile dans les enceintes internationales.

Enfin, n'oublions pas que, si face au réchauffement climatique, « nous sommes tous dans le même bateau », nous n'y sommes pas tous logés à la même enseigne : paysans et paysannes du Sud, habitants des mangroves qui bordent les côtes tropicales, femmes et enfants privés de ressources subissent de plein fouet les effets des changements climatiques, alors que les plus riches trouvent toujours les moyens de s'adapter. D'où l'importance de continuer à financer les acteurs de changement dans les pays les plus affectés.

Sensibiliser, interpeller, financer. Trois missions qui définissent l'action du CNCD-11.11.11 depuis plus de cinquante ans. Et qui l'ont amené à bâtir avec ses membres l'expertise que nous souhaitons aujourd'hui partager avec vous... pour construire un monde juste et durable.

Bonne découverte!

Nations Unies

Conférence sur les Changements Climatiques 2015

COP21/CMP11

Paris France



partie 1

LE CLIMAT UNE URGENCE SANS CESSER REPORTÉE

1/ QU'EST-CE QUE LE RÉCHAUFFEMENT DE L'ATMOSPHÈRE ?

Le réchauffement de l'atmosphère est un phénomène qui s'est répété tout au long de l'Histoire de notre Terre. Dans le temps, ce réchauffement, ou au contraire les périodes de refroidissement, étaient uniquement liés à des causes naturelles. Mais les effets du réchauffement que nous constatons à l'heure actuelle sont, quant à eux, la conséquence des activités humaines.

La révolution industrielle et l'invention du moteur à combustion interne ont sonné le début d'une nouvelle ère où l'être humain brûle de grandes quantités de combustibles fossiles (pour se chauffer, se déplacer, s'alimenter, etc.). Ces combustibles fossiles, en brûlant, libèrent du CO₂ qui s'accumule dans l'atmosphère et renforce la couche protectrice autour de la Terre. Les rayons du soleil sont ainsi piégés par cette couche isolante, et ne peuvent retourner dans l'espace ; ce qui contribue à augmenter la température moyenne de l'atmosphère. C'est ce qu'on appelle l'« effet de serre ».

Outre le CO₂, les activités humaines (agriculture, transport, élevage, industries, etc.) produisent d'autres gaz à effet de serre, notamment le méthane. En raison de ces activités humaines qui n'ont cessé de se développer, les émissions de CO₂ dans l'atmosphère dépassent les capacités de la Terre à stocker le CO₂ naturellement dans les océans et la biomasse.

En conséquence, l'équilibre naturel du cycle du carbone est perturbé, l'effet isolant thermique naturel de l'atmosphère

est renforcé, la température moyenne de l'atmosphère augmente et les climats s'en trouvent perturbés. On parle donc des changements climatiques dus au réchauffement de l'atmosphère. Partout sur la planète, tant les humains que les écosystèmes souffrent de ces dérèglements climatiques.

2/ QUI SONT LES PREMIÈRES VICTIMES ?

Selon les experts et expertes du climat (et en particulier le GIEC, Groupe intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat), les principales victimes du Réchauffement de l'atmosphère sont les personnes plus pauvres et plus vulnérables (les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées).

Même si les personnes les plus démunies ne sont responsables que d'une infime part des émissions de gaz à effet de serre, ce sont elles qui sont les premières victimes du réchauffement de l'atmosphère. Comme l'expliquait la Banque mondiale dans un rapport précédant l'Accord de Paris¹, le sort de cette partie de l'Humanité est des plus inquiétants : les plus démunies sont la catégorie de personnes la moins protégée et la plus exposée aux chocs climatiques ; ce sont également eux qui perdent le plus quand ils sont touchés par des sécheresses, des inondations ou des fortes tempêtes.

Parallèlement à cela, les enfants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sont des catégories très vulnérables car leurs capacités de réaction et d'adaptation

¹ <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22787/9781464806735.pdf?sequence=13&isAllowed=y>

sont plus limitées. Les femmes sont également en première ligne face aux aléas climatiques. En raison de normes sociales dans certains pays en développement, les femmes sont plus démunies, elles reçoivent moins d'opportunités d'apprendre à nager, à grimper aux arbres, à conduire et risquent donc beaucoup plus de périr en cas de catastrophe. Elles ont également moins de chance de pouvoir s'adapter aux aléas climatiques car elles n'ont pas les mêmes opportunités en matière d'éducation ou d'accès (et contrôle) aux ressources naturelles et financières que les hommes.

3/ PRÉSENTATION DE LA JUSTICE CLIMATIQUE EN 3 MINUTES

1/ Le réchauffement de l'atmosphère est aujourd'hui un fait incontestable et il n'y a guère de doute qu'il soit dû aux activités humaines. L'utilisation massive de pétrole, de gaz naturel et de charbon, la déforestation galopante et l'agriculture intensive ont déjà provoqué le réchauffement moyen de notre planète de plus d'un degré Celsius et ce processus va continuer si nous ne changeons pas radicalement nos modes de vie.

2/ Les conséquences de ces dérèglements climatiques touchent plus sévèrement les populations des pays en développement, qui n'en sont pourtant pas responsables (80% des émissions de gaz à effet de serre depuis la Révolution industrielle ont été produits par les pays industrialisés). Sécheresses, hausse du niveau des mers, famines, feux de forêt, cyclones, migrations massives pourraient se multiplier dans les décennies à venir.

3/ Face à ce constat, la justice climatique implique que les pays et les citoyens du Nord s'engagent vis-à-vis du Sud, en (A) adaptant les modes de vie pour réduire drastiquement les émissions de CO₂ (atténuation), en (B) aidant les pays du Sud à s'adapter et à vivre le mieux possible avec les dérègle-


ments climatiques (adaptation) et (C) en mettant en place un mécanisme international d'assistance aux victimes des dérèglements climatiques (dédommagement des pertes et préjudices).

Pour parvenir à la mise en œuvre de ces trois piliers de la lutte contre le réchauffement, un soutien financier et technologique et le renforcement des capacités par les pays développés est prévu dans les accords internationaux. Les mécanismes internationaux de lutte contre le réchauffement doivent promouvoir les droits des populations locales, notamment leur accès à l'eau, aux forêts (dont 1/3 de l'Humanité dépend directement pour sa survie) et à la terre.

4/ DE LA DÉCOUVERTE DE L'EFFET DE SERRE À L'ACCORD DE PARIS

A. Les expériences scientifiques

Si la découverte de l'effet de serre remonte à la première moitié du XVIII^e siècle (Fourier), c'est à la fin du XIX^e, en 1896, que le Suédois Arrhenius propose une première démonstration du réchauffement lié à l'accumulation du CO₂ dans l'atmosphère. Après la Seconde Guerre mondiale, la connaissance scientifique du réchauffement de l'atmosphère se précise: les travaux des années '50 (notamment ceux de Gilbert Plass) par rapport au réchauffement que procurerait l'accumulation du CO₂ dans l'atmosphère seront confirmés dans les décennies qui suivent, grâce notamment à ceux du glaciologue Claude Lorius, du climatologue Jean Jouzel et de leurs équipes qui ont mis en évidence le lien entre la teneur de l'atmosphère en gaz à effet de serre (CO₂ et méthane) et l'évolution des températures depuis 150 000 ans. Sur le plan scientifique, la publication de trois articles dans la revue scientifique de référence «Nature» en 1987 marque un grand pas en avant dans la compréhension du phénomène.



Sécheresses, hausse du niveau des mers, famines, feux de forêt, cyclones, migrations massives pourraient se multiplier dans les décennies à venir.

L'été 1988 marque un tournant.

B. La prise de conscience politique

Sur le plan politique, la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement est organisée en 1972 à Stockholm. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est créé mais la problématique du réchauffement reste éclipsée derrière la controverse sur la croissance zéro suscitée par la publication par le Club de Rome, la même année, de son étude « Halte à la croissance » (The Limits to Growth)². À la fin des années '70, marquées par la sécheresse au Sahel, l'absence de mousson en Inde, les incendies de forêt autour de la Méditerranée, les Nations Unies chargent l'Organisation météorologique mondiale (OMM, créée en 1951) de coordonner les programmes de recherche sur le climat et d'organiser, en 1979, la première conférence mondiale sur le climat.

L'été 1988 marque un tournant: les États-Unis vivent une canicule sans précédent, et à Toronto, au Canada, s'organise une conférence informelle sur « L'atmosphère en évolution: implications pour la sécurité du globe ». Pour la première fois, des recommandations sont émises pour agir contre l'accumulation de CO₂ dans l'atmosphère: il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% en 2005 par rapport à 1988. La conférence appelle à la création d'un fonds climat alimenté par une taxe pétrolière et s'interroge sur l'opportunité d'une « loi générale de l'atmosphère » ou d'une « convention sur le climat ».

C. La création du GIEC (1988)

Quelques mois plus tard, le PNUE et l'OMM créent le Groupe intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat, mieux connu sous le nom de « GIEC ». Le GIEC est une instance de référence dans l'analyse scientifique du problème climatique et dans l'élaboration des recommandations sur les mesures concrètes à prendre. Il procède au recensement et à

l'analyse de milliers d'articles scientifiques pour en faire la synthèse et en déduire des tendances et des scénarios d'évolution du climat dans toutes ses dimensions. En 2007, le GIEC a été honoré du prix Nobel de la paix, simultanément à Al Gore, « pour leurs efforts de collecte et de diffusion des connaissances sur les changements climatiques provoqués par l'homme et pour avoir posé les fondements pour les mesures nécessaires à la lutte contre ces changements ». En Belgique, sa figure de proue est le climatologue de l'UCL, Jean-Pascal van Ypersele, qui a notamment été vice-président du GIEC de 2008 à 2015.

D. La convention internationale sur les changements climatiques (1992)

En mars 1989, a lieu à La Haye une conférence sur la protection de l'atmosphère, où 25 pays signent la déclaration qui appelle à la création d'une haute autorité de l'atmosphère dotée de pouvoirs réels pour lutter contre le réchauffement de l'atmosphère. Les contacts diplomatiques s'intensifient, le GIEC publie son premier rapport en août 1990 et l'OMM organise sa seconde conférence mondiale sur le climat en novembre 1990, qui appelle à la négociation d'une convention internationale. Cinq réunions du comité de négociation seront suffisantes: un accord est conclu en mai 1992, la convention sera signée par 155 pays lors du Sommet de la Terre organisé par les Nations Unies à Rio de Janeiro en juin 1992.

F. Le Protocole de Kyoto (1997)

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) entre en vigueur en mars 1994, et la première conférence des parties (COP pour « Conference of the Parties ») a lieu à Berlin en 1995. L'objectif de la convention – réduire, d'ici l'an 2000, les émis-

² <http://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>



sions des pays développés au niveau de 1990 – y est jugé « inadéquat » et il est décidé de négocier un protocole d'application. Celui-ci sera signé en 1997 à Kyoto, au Japon. Les pays développés (sauf les États-Unis, premier émetteur de gaz à effet de serre de l'époque) s'engagent à réduire, entre 2008 et 2012, leurs émissions de 5% par rapport à 1990. Bravo ! Mais cela ne suffit pas, il faut aussi que chaque État signataire ratifie ce Protocole et qu'un quorum d'États signataires soit atteint pour qu'il entre en vigueur. Bref, il faudra attendre 8 ans pour que « Kyoto » entre enfin en vigueur, en 2005. La première période d'application du Protocole expirera en 2012.

G. La négociation d'un accord mondial (dès 2007) et l'échec de Copenhague (2009)

Le contexte international évolue et de grands pays se développent pendant les années 1990 et la décennie 2000. Très vite, le constat s'impose. Pour limiter le réchauffement, il ne suffira pas que les pays industrialisés s'impliquent, il faut un accord mondial où l'ensemble des pays de la planète s'engagent dans le respect du principe de responsabilité commune mais différenciée. Dès la COP de 2007, à Bali en Indonésie, commencent de nouvelles négociations devant aboutir à la signature d'un accord mondial, en 2009, à la COP15 à Copenhague (Danemark). Le timing de l'époque prévoit une entrée en vigueur début 2013 à l'issue de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto.

Copenhague est sans doute un des échecs les plus cuisants qu'auront connu tant les personnes en charge des négociations que les nombreuses personnes militant pour le climat. La négociation s'appuyait alors sur quatre piliers : l'atténuation, l'adaptation, le financement et le transfert de

technologies. Et à l'issue des deux semaines de conférence, le constat est sans équivoque : les États ne sont pas prêts à adopter des objectifs chiffrés de réduction de gaz à effet de serre qui risqueraient de limiter leurs perspectives de développement. L'espoir d'un accord équitable, ambitieux et contraignant s'évanouit et au milieu de la nuit, est présenté un « accord » rédigé par 26 pays industrialisés et émergents, essentiellement les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (et excluant entre autres l'Union européenne). Celui-ci fait mention du besoin de limiter le réchauffement planétaire à 2°C par rapport à l'ère industrielle et de nouvelles dispositions sont prises pour le financement climat dont la création du Fonds vert pour le climat et des engagements financiers de la part des pays industrialisés. Ce n'est qu'un an plus tard, lors de la COP 16 à Cancun, au Mexique, que l'Accord de Copenhague sera adopté par l'ensemble des pays et deviendra alors un engagement officiel dans l'enceinte des négociations climatiques.

H. La négociation de l'Accord de Paris (dès 2011)

Après l'échec de Copenhague, la crise de confiance est sévère et l'ensemble des pays doute de l'obtention d'un accord mondial. Il faudra attendre 2011 et la COP17 de Durban (Afrique du Sud), pour que le processus de négociations pour un accord mondial soit remis sur les rails. Il est alors décidé d'aboutir à un accord juridiquement contraignant à la COP21, en 2015. En 2012, à Doha (Qatar), en l'absence de suite au Protocole de Kyoto, une partie des pays qui s'y étaient engagés décide de le prolonger pour la période 2013-2020. Le Canada, le Japon, la Nouvelle Zélande et la Russie s'en retirent. Les États-Unis, qui n'avaient pas ratifié le Protocole, ne s'y engagent pas. Le Protocole de Kyoto n'est dès lors contraignant que pour 37



Le tout premier accord universel sur le climat est adopté le 12 décembre 2015. Bien en deçà de 2°C et à poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5°C.

pays dont l'Union européenne et l'Australie et ne couvre plus que 15% des émissions mondiales.

La communauté internationale n'a pu que constater à ce stade que, pour agir face à un problème reconnu comme une priorité politique mondiale depuis 1992, si peu de pays se soient engagés par le Protocole de Kyoto à réduire les émissions qui plus est en recourant à des mécanismes de flexibilité. Et c'est d'une faiblesse affligeante. Il devenait alors urgent d'aboutir à un accord qui engage l'ensemble des pays à lutter contre le réchauffement de l'atmosphère.

H. L'adoption de l'Accord de Paris (2015)

La machine diplomatique est en marche depuis 2011, et s'intensifie en 2014, avec le soutien de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le 5^e rapport du GIEC, publié en 2014 et, en particulier, ses recommandations à l'intention des décideurs permettent de soutenir le processus diplomatique. Le Pérou, qui accueille la COP20 fin 2014, et la France, qui préside la COP21, allient leurs forces et au bout d'intenses efforts de négociation et de compromis pendant plus d'un an et demi, le succès diplomatique est au rendez-vous. Le tout premier accord universel sur le climat est adopté le 12 décembre 2015. Il engage l'ensemble des pays à un maintien de la température « bien en deçà de 2°C et à poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5°C », ceci sur une base juridiquement contraignante où tous les pays qui ratifient l'accord sont redevables de la mise en œuvre des engagements pris devant leurs institutions nationales³. L'entrée en vigueur de l'accord sera extrêmement rapide aussi : à la surprise générale, le double quota de pays ratifiant et

d'émissions de gaz à effet de serre est atteint en automne 2016. L'Accord de Paris entrera en vigueur début novembre, soit moins d'un an après sa conclusion et avant la COP22 de Marrakech (Maroc).

I. Les négociations continuent

La scène internationale, les hommes et femmes politiques, les personnes en charge des négociations, les journalistes, observateurs et observatrices de tous bords ont largement salué la méthode et le résultat : l'Accord de Paris marque ainsi un tournant considérable dans la lutte contre le réchauffement de l'atmosphère.

Cependant, les engagements nationaux annoncés par les États en amont de la COP21 ne sont pas suffisants. La stratégie de demander aux États ce qu'ils sont prêts à fournir comme efforts plutôt que leur imposer des objectifs chiffrés a certes été payante, mais il y a un revers à la médaille : la somme des engagements pris ne permettra pas de limiter le réchauffement à 2°C et a fortiori à 1,5°C. Mais tout n'est pas perdu : le cycle de révision des engagements de l'Accord de Paris prévoit l'annonce de nouveaux engagements, plus ambitieux, d'ici 2020, puis tous les cinq ans. Par ailleurs, le texte de l'Accord de Paris reste relativement flou sur certains points (entre autres le financement climat, la manière de suivre les engagements climatiques pris par les uns et les autres) et doit encore être concrétisé dans un plan de mise en œuvre. Les négociations continuent donc depuis 2016 et continueront encore probablement de longues années.

³ https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

DE L'ÉMERGENCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Si l'être humain a longtemps été très proche de la nature par ses activités primaires (agriculture et pêche), les innovations technologiques de la Révolution industrielle ont contribué à l'en éloigner. C'est assez brutalement que l'émergence de la conscience environnementale contemporaine est née, suite à la succession de grandes catastrophes occasionnant de nombreuses pertes humaines.

Il en va en particulier de grandes pollutions liées au développement industriel, notamment le smog de l'hiver 1952 à Londres, où la qualité de l'air fût tellement détériorée suite à des fortes combustions de charbon qu'un épais brouillard s'installa au-dessus de la ville, causant de nombreuses infections pulmonaires.

Dix ans plus tard, en 1962, aux États-Unis, une jeune biologiste du nom de Rachel Carson publie « *The Silent Spring* », qui dénonce l'impact des pesticides et, en particulier, du DDT⁴, sur les écosystèmes et les êtres humains. Elle est la première à démontrer le lien entre les produits chimiques et certains cancers. Son combat mènera à la création de la première agence gouvernementale pour la protection de l'environnement (Environmental Protection Agency – EPA), aux États-Unis, et à l'interdiction du DDT en 1972.

À la fin des années 1960, l'image de la planète vue de l'espace fait le tour du monde, et quelques années plus tard, en 1972, sera organisée à Stockholm la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Dans la foulée est créé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la même année est publié, à la demande du Club de Rome⁵, le rapport Meadows, intitulé « *The Limits to Growth* », qui pose clairement le défi environnemental et la nécessité de réorienter le modèle de développement pour stabiliser l'activité économique et la croissance démographique.

En 1983, la Commission Brundtland sur l'environnement et le développement est chargée par les Nations Unies de faire un rapport sur l'état des réflexions. Ce rapport, publié en 1987 et intitulé « *Notre avenir à tous* », alimentera en contenu la préparation du premier Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro en 1992.

À l'issue de cette première Conférence internationale sur l'environnement et le développement socio-économique, la « Déclaration sur l'environnement et le développement » sera adoptée. Elle définit les 27 principes du développement durable, de même qu'un plan d'action volontaire concernant l'environnement et le développement que tous les gouvernements et les acteurs non-étatiques (gouvernements locaux, conseils communaux, ...) sont invités à mettre en place, le fameux « Agenda 21 » ainsi que des principes de gestion durable des forêts. De cette conférence ressortira également un consensus international sur la nécessité de s'attaquer à trois grands problèmes mondiaux : la désertification, les changements climatiques et l'érosion de la biodiversité. De là, seront signées trois conventions internationales, qui ouvriront des cycles de négociations pour définir leur mise en œuvre.

Ce Sommet de la Terre s'inscrit dans une ambiance d'enthousiasme que justifie le contexte international de l'époque : la chute du communisme et la réunification du monde insufflent un optimisme pour le consensus international. Durant la décennie '90 seront organisées de grandes conférences internationales sous l'égide des Nations Unies, marquant le consensus international sur les grands problèmes du monde. En septembre 2000, pour marquer le changement de millénaire et couronner cette décennie de consensus internationaux,



les Nations Unies adoptent la « Déclaration du millénaire ». Celle-ci instaure 8 objectifs de développement à atteindre à l'horizon 2015. Ces objectifs qui manquent d'ambition et limitent le champ d'action, abordent partiellement la dimension environnementale et s'inscrivent dans une perspective de développement socio-économique uniquement. Cependant, ils sont détaillés par des indicateurs chiffrés et mesurables, une première !

Peu après, en 2001, surviennent les attentats du 11 septembre, et le contexte international change en conséquence. L'objectif commun n'est plus le développement mais la lutte contre le terrorisme. En 2002, dans le contexte de menaces américaines de guerre en Irak, le Sommet de Johannesburg (Afrique du Sud) fait le bilan de dix années de développement durable (Rio+10). Les résultats de la conférence passeront un peu inaperçus. Ils ne sont pas spectaculaires mais un « Plan d'action pour la mise en œuvre du développement durable » est néanmoins adopté. Bien que moins précis que les Objectifs du Millénaire, ce plan d'action renforce le concept de développement durable. Il pose les prémices des indicateurs mesurables de développement durable (intégrant donc pleinement la dimension environnementale aux dimensions économique et sociale), d'un plan d'action pour limiter les modes de production et de consommation non-viables et de l'éradication de la pauvreté.

Vingt ans plus tard, en juin 2012, les pays du monde entier se retrouvent à Rio pour une conférence anniversaire. On est alors en pleine crise financière et économique mondiale et l'impossibilité de conclure un accord mondial pour lutter contre le réchauffement à Copenhague (véritable échec du multilatéralisme onusien) est encore présent dans tous les esprits. Mais le souhait d'aller de l'avant, conjugué au sentiment d'urgence à agir face au constat généralisé du dépassement de la bio-capacité de la terre ont fait grandir tous les espoirs de voir ce sommet compter dans l'Histoire du développement et de la sauvegarde de l'environnement. L'émergence des mouvements de transition et du concept de résilience n'y sont certainement pas pour rien.

Si la déclaration finale s'apparente à un compromis minimaliste, elle permet de limiter les dégâts quant à la promotion de l'économie verte. Elle réforme également le cadre institutionnel international du développement durable (notamment en instaurant la tenue d'une conférence annuelle de haut niveau sur le développement durable). Elle ouvre surtout la voie à la définition d'un premier véritable « Programme international pour le développement durable » avec des indicateurs chiffrés et mesurables. La déclaration « *Le futur que nous voulons* », longuement négociée pendant les trois années qui suivront Rio+20, sera adoptée en septembre 2015. Les 17 nouveaux Objectifs de développement durable sont ainsi entrés en vigueur fin 2015, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le développement. Chaque pays est invité à les mettre en œuvre et à en assurer un suivi sur base tout à fait volontaire, les Nations Unies assurant un suivi mondial⁶ des 17 objectifs et 232 indicateurs ! Le défi est d'ampleur : les objectifs de développement durable doivent aboutir à l'éradication de la pauvreté et à une transformation profonde de notre monde à l'horizon 2030.

⁴ Le DDT (dichlorodiphényltrichloroéthane) est un insecticide développé durant la Seconde Guerre mondiale, qui fut massivement utilisé après la guerre pour lutter contre des maladies comme le paludisme et le typhus. ⁵ Le Club de Rome est un groupe de réflexion réunissant des scientifiques, des économistes, des fonctionnaires nationaux et internationaux, ainsi que des industriels de 53 pays : <http://www.clubofrome.org/> ⁶ Voir le site des Nations Unies : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/>. Par ailleurs, des chercheurs de l'Université d'Oxford assurent un suivi par le biais de la plateforme SDG tracker. Voir : Ritchie, Roser, Mispy, Ortiz-Ospina. « Measuring progress towards the Sustainable Development Goals ». SDG-Tracker.org, website (2018) : <https://sdg-tracker.org/>



partie 2

LES RESSOURCES NATURELLES: FOCUS SUR LES SOLS, L'EAU ET LES FORÊTS



Les ressources naturelles sont au cœur du couple environnement – développement. Cette relation est à concevoir en termes de protection et de gestion durable et équitable. Car si elles constituent toujours un enjeu économique convoité, ces ressources naturelles renouvelables ou non recouvrent aussi et surtout un défi social et environnemental, défi que les changements climatiques viennent encore compliquer.

Nous mangeons, nous buvons, nous nous vêtons, nous nous meublons, etc. Nous avons des besoins, nous avons des envies et nous essayons de les satisfaire. Il faut pour cela produire de nombreuses choses. Production et consommation assurent la survie de l'être humain sur terre et constituent ce que l'on appelle l'« économie ». Quand l'être humain est producteur, il peut exercer son travail dans des organisations grandes ou petites, puissantes ou modestes, ou encore travailler à son compte. Il peut aussi ne pas avoir de travail. Quand il est consommateur, il peut disposer d'un pouvoir d'achat grand, voire gigantesque, ou au contraire petit, voire insuffisant à sa survie.

Il apparaît clairement que les jeux de force et de pouvoir de l'économie laissée à elle-même ne garantissent pas la justice sociale et n'assurent pas que tout être humain ait ses besoins fondamentaux satisfaits. On en est d'ailleurs très loin : selon le rapport 2017 de la FAO, 815 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde⁷ ! Ces jeux de force ne garantissent pas non plus que l'on veille au non-épuisement des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.

Outre l'atmosphère, les sols, l'eau et les forêts sont trois ressources naturelles fondamentales dont nous dépendons. Or, elles sont en danger : les terres sont de plus en plus polluées et érodées, l'eau se fait rare en qualité et quantité et les forêts s'appauvrissent et disparaissent. Le réchauffement de l'atmosphère vient encore compliquer les choses en interagissant avec ces ressources fondamentales et ce avec des effets directs et indirects sur la vie même des êtres humains.

⁷ <http://www.fao.org/state-of-food-security-nutrition/fr/>



Outre l'atmosphère, les sols, l'eau et les forêts sont trois ressources naturelles fondamentales dont nous dépendons.

1/ LES SOLS

Les sols constituent une composante essentielle des ressources terrestres, du développement agricole et de la durabilité écologique, ils sont à la base de la production alimentaire (humaine et animale), de la production de carburants et de fibres, ainsi que de nombreux services écosystémiques essentiels (comme support à la vie pour les racines des plantes mais aussi de très nombreux petits organismes nécessaires dans la chaîne alimentaire, comme couche protectrice des sous-sols, comme filtre des eaux de ruissellement, etc.). Ils représentent par conséquent une ressource naturelle très précieuse, difficilement renouvelable mais souvent négligée car méconnue. La superficie des sols productifs est limitée et soumise à une pression croissante, provoquée par une utilisation intensive et d'usages concurrentiels – culture, foresterie, pâturages et urbanisation – en vue de satisfaire les demandes d'une population croissante en matière de production alimentaire et énergétique et d'extraction de matières premières.

La dégradation des sols est causée par des pratiques de gestion et d'utilisation des terres non durables, et par des phénomènes climatiques extrêmes qui résultent de différents facteurs sociaux, économiques et de gouvernance. Dans le rapport « État des ressources en sols dans le Monde » de la FAO (2015)⁸, il apparaît que 33% des terres au niveau mondial sont modérément ou gravement dégradées du fait de l'érosion, de la salinisation, du compactage, de l'acidification et de la pollution chimique des sols et qu'environ 40% de ces terres se trouvent dans les régions où la pauvreté est la plus élevée. La dégradation des terres affecte directement la santé et les moyens d'existence d'environ 1,5 milliard de personnes et les coûts engendrés par cette dégradation des terres sont d'environ 490 milliards de dollars par an!

Le taux actuel de dégradation des sols menace la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires (denrées alimentaires, aliments pour animaux et fibres).

L'essentiel des terres encore disponibles ne convient pas aux activités agricoles et l'aménagement de ces terres à des fins de production engendrerait des coûts écologiques, sociaux et économiques très élevés. Il est donc impératif d'assurer une gestion durable des sols agricoles du monde et d'œuvrer en faveur d'une production durable afin d'inverser la tendance à la dégradation des sols et de garantir la sécurité alimentaire mondiale actuelle et future.

La prise en compte du sol dans la formulation des politiques a été limitée dans la plupart des régions du monde. Les raisons sont entre autres :

- l'absence d'un accès facile aux preuves nécessaires à l'action politique,
- le défi de traiter les droits de propriété pour une ressource naturelle qui est souvent une propriété privée et en même temps un bien public important,
- les échelles de longue durée impliquées dans l'évolution d'un sol – certains des changements les plus importants ont lieu sur des décennies et peuvent être difficiles à détecter. En conséquence, les communautés et les institutions peuvent ne pas réagir jusqu'à ce que des seuils critiques et irréversibles soient dépassés.

Peut-être encore plus important pour les décideurs est la déconnexion entre nos sociétés humaines de plus en plus urbanisées et le sol. La proportion du travail humain consacré au travail du sol a diminué de façon constante au cours du siècle dernier; l'expérience du contact direct avec le sol a



Agriculteurs et agricultrices qui travaillent la terre dans les pays en développement forment la catégorie socioprofessionnelle la plus pauvre.



diminué dans la plupart des régions. Le sol diffère à cet égard de la nourriture, de l'énergie, de l'eau et de l'air, pour lesquels chacun de nous exige un accès permanent et sécurisé. Pourtant, la société humaine dans son ensemble dépend toujours autant des produits du sol, ainsi que des services moins visibles qu'il fournit pour l'entretien de la biosphère.

L'amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde est un enjeu qui dépend des ressources en terres et en eau et de la façon dont elles sont utilisées. La pression démographique, le réchauffement atmosphérique et la compétition de plus en plus âpre dont la terre et l'eau font l'objet aggravent l'insécurité alimentaire, en particulier pour les populations vulnérables. Assurer une alimentation suffisante à tous les habitants du monde est un défi qui est plus que jamais difficile à relever.

Une catégorie socioprofessionnelle est sans conteste un acteur potentiel de changement pour répondre à ce défi et garantir la sauvegarde de ces ressources. Il s'agit des paysans. Cet immense pan de l'Humanité, qui en représente près de 40%, est localisé à 90% dans les pays en développement.

A. Aspects sociaux

Agriculteurs et agricultrices qui travaillent la terre dans les pays en développement forment la catégorie socioprofessionnelle la plus pauvre. Les problèmes de sous-alimentation qui règnent chez eux constituent un fait inadmissible (ils représentent 70% des cas de sous-alimentation !), une véritable injustice sociale, car il y a assez de ressources sur terre pour pouvoir nourrir tout le monde. Une large part de la

population urbaine des pays du Sud souffre également de problèmes alimentaires comme on a pu le voir ces dernières années suite aux augmentations brusques des prix alimentaires. Chez nous aussi, les fluctuations de prix, toujours à la hausse, se font sentir dans le portefeuille des ménages, en particulier celui des couches les plus démunies de la population. Les fluctuations de prix ayant lieu au Sud sont cependant plus violentes qu'au Nord. Cette problématique est tellement fondamentale qu'elle a été inscrite comme 2^e Objectif de développement durable à l'Agenda 2030 des Nations Unie : lutter contre la faim, garantir la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture durable.

Nombre de ces agriculteurs et agricultrices sont aussi privées des ressources naturelles nécessaires à leur travail : exclues de la terre, spoliées de l'eau, chassées des forêts. Le soutien, la défense et le développement de l'agriculture à petite échelle est un impératif social prioritaire vu l'ampleur du problème. Mais c'est également un impératif écologique, vu le rythme auquel la nature se dégrade, climat y compris. C'est encore un impératif écologique sur le plan urbain dans le sens où la croissance monstrueuse des « bidonvilles » des agglomérations du Sud est alimentée, pour l'essentiel, par des hommes et femmes quittant les campagnes, les professions agricoles étant devenue impossibles. Cet « exode rural » concerne chaque année 50 millions de paysans et paysannes dans le monde. Le réduire est un enjeu essentiel pour une meilleure gestion de l'environnement urbain. C'est non seulement une question d'environnement, mais c'est aussi et surtout une question de développement !

¹⁷ <http://www.fao.org/3/a-i5126f.pdf>

B. Aspects économiques

Plusieurs types d'agriculture coexistent. L'agriculture intensive, pratiquée dans les pays industriels et dans les pays émergents, utilise d'importants moyens mécaniques et chimiques, et de plus en plus des semences génétiquement modifiées. Elle existe aussi, mais dans des proportions encore réduites, dans toute une série de pays en développement. Cette agriculture est souvent mise en œuvre dans les pays du Sud par des acteurs économiques locaux puissants, des multinationales ou encore des sociétés mixtes à capital local et multinational. Elle se pratique dans des exploitations agricoles dont la taille est fortement variable. Les acteurs économiques puissants développent des monocultures s'étalant parfois sur des dizaines, voire de centaines de milliers d'hectares. Ces exploitations produisent en grande partie pour le marché international.

Face à ces grands acteurs économiques, il en existe d'innombrables plus petits. Ceux-ci peuvent pratiquer une agriculture plus ou moins « moderne ». Les plus modernes d'entre eux sont ceux qui ont appliqué les méthodes de la « révolution verte ». Cette « révolution », lancée dans les années 1960, visait à augmenter les rendements agricoles pour lutter contre les famines. Elle fut diffusée principalement en Asie et Amérique latine. Ce type d'agriculture se fonde sur l'usage d'un « package » technologique comprenant semences à haut rendements, pesticides et engrais chimiques. Elle consomme de grandes quantités d'eau, ce qui nécessite l'irrigation des terres cultivées.

Enfin, la grande majorité de celles et ceux qui travaillent la terre dans les pays du Sud le font de façon traditionnelle, sans aucun apport chimique ni mécanique. Les plus chanceux d'entre eux ont des animaux de trait, mais beaucoup sont tellement pauvres qu'ils doivent faire tout le travail à la main !

Un match inégal

Différents acteurs économiques sont donc de plus en plus mis en concurrence, notamment à cause du développement du commerce international des produits agricoles. Cette mise en concurrence concerne des pays qui n'ont pas le même pouvoir commercial, alors que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les nombreux accords bilatéraux et multilatéraux en négociation cherchent à ôter tous les obstacles au commerce (comme les droits de douane, mais aussi différents types de régulations), alors que ces obstacles représentent pour certains un moyen de protection nécessaire à leur survie. Les petits agriculteurs et agricultrices se retrouvent ainsi confronté-e-s à la concurrence insoutenable de certains produits importés sur le marché local, pareils aux leurs, mais moins chers car issus de l'agriculture intensive, souvent subsidiée. Il s'agit par exemple du maïs nord-américain, du poulet d'élevage intensif européen ou brésilien, des tomates italiennes qui arrivent en Afrique. La confrontation avec l'agriculture intensive ruine la plupart du temps les personnes qui vivent de l'agriculture paysanne, les oblige à abandonner cette activité et constitue une des causes de l'exode rural.

Une autre cause réside dans le fait que pour développer des grandes exploitations d'agriculture intensive, il faut chasser les hommes et femmes qui vivent sur les terrains convoités. L'accaparement des terres oblige des paysans et paysannes à revendre leurs terrains, souvent pour un prix dérisoire, et sous la menace. Ce genre de tractations fait souvent fi des droits humains !

L'effet papillon, du Nord au Sud

Ce sont souvent les besoins des consommateurs et consommatrices des pays industriels, disposant d'un plus grand pouvoir d'achat, mais aussi les choix des distributeurs dans



ces mêmes pays qui définissent ce qui sera cultivé en grandes monocultures dans les pays du Sud. Notre désir de café, de cacao, de bananes, d'ananas, d'haricots verts et autres légumes ou fruits en hivers a défini depuis longtemps ce qui était cultivé dans les « plantations ». Aujourd'hui les agrocarburants, c'est-à-dire les carburants d'origine végétale (maïs, soja, betterave sucrière, canne à sucre, huile de colza, huile de palme, etc.) constituent une demande importante des pays industriels.

Alors que de nombreuses études scientifiques ont démontré les risques socio-environnementaux que représente le recours aux matières premières agricoles dans la fabrication des agrocarburants, les parlementaires européens n'ont rien voulu entendre. En janvier 2018, sous la pression des lobbies, une réforme visant à en limiter drastiquement l'utilisation d'agrocarburants a échoué au Parlement européen : les États membres pourront donc maintenir la quantité d'agrocarburants produits à partir de la matière première agricole à 7% à l'horizon de 2030. Cette décision marque un grave recul par rapport aux propositions de la Commission⁸. L'Europe n'étant pas à même de produire tous les agrocarburants dont elle a besoin, son choix a immédiatement des répercussions sur celles et ceux qui dépendent de l'agriculture paysanne à l'autre bout du monde, pour vivre et se nourrir.

Selon une organisation d'agriculteurs touchés par la production d'huile de palme destinée à l'agrodiesel en Indonésie, « les décisions prises en Europe en matière d'agrocarburants ont des conséquences directes sur des millions de personnes en Indonésie. Dans leur course folle, les puissants producteurs d'huile de palme n'hésitent pas à chasser les

communautés des terres qu'elles cultivent depuis de nombreuses générations... Si rien ne change, les pauvres seront de plus en plus nombreux et toutes les terres termineront dans les mains de quelques-uns ».

En Colombie, en ce qui concerne la demande étrangère d'agrocarburants, l'effet est le même, mais on opère dans un style un peu différent : on massacre des paysans afin de créer un climat de terreur. On exige ensuite des autres qu'ils vendent leurs terres, en général à bas prix, en leur rappelant la menace qui pèse sur eux : « Si tu ne me vends pas ta terre, je l'achèterai à ta veuve ! ». Les forces de l'économie ne s'embarassent pas de considérations humaines...

Agrocarburants : une fausse bonne idée

Le développement des agrocarburants pour remplacer progressivement les énergies fossiles dont le pétrole sans véritablement se questionner sur nos modes de consommation et de production est un leurre. Si le but est de maintenir la circulation mondiale des marchandises et la demande d'énergie et de matières premières afin de faire perdurer notre mode de vie actuel, les agrocarburants ne seront même pas une partie de la solution, car ils utilisent des ressources non renouvelables comme les sols, et l'eau qui par ailleurs sont indispensables à stopper la faim dans le monde⁹.

⁸ <https://www.cncd.be/Le-Parlement-europeen-plie-devant> / ⁹ <http://www.amisdelaterre.org/-Comprendre,159-.html>



C. Aspects climatiques

Le secteur agricole est responsable de 24% des émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture intensive et, en particulier, l'élevage intensif, y participent notablement. En effet, les engrais azotés qu'elle utilise produisent, une fois répandus sur les champs, un gaz ayant un effet de serre 300 fois plus fort que le CO₂. La production de ces engrais nécessite par ailleurs l'usage d'énergies fossiles qui diffusent de grandes quantités de CO₂ dans l'atmosphère. Les animaux d'élevage, quant à eux, diffusent du méthane dans l'atmosphère, un autre gaz à effet de serre qui provient de la digestion des ruminants. L'agriculture intensive, si elle permet de produire des aliments bon marché, a donc un coût écologique important. Celui-ci est encore plus grand si on prend en compte d'autres détériorations qu'elle engendre, comme la pollution des nappes phréatiques, l'érosion des sols, la réduction de la biodiversité et de la fertilité des terres.

Si elle contribue au réchauffement de l'atmosphère, l'agriculture en subit aussi les conséquences, avec toutes les répercussions que cela peut avoir en termes de sécurité alimentaire pour l'être humain.

D'après les projections du GIEC, les changements climatiques entraîneront des sécheresses prolongées, des pluies torrentielles, des inondations... Les impacts sur la production agricole déjà visibles seront de plus en plus nombreux : perte de nombreuses terres agricoles côtières à cause de la montée des eaux qui érode les côtes et salinise des sols, multiplication des feux de forêts, perturbation des écosystèmes et proliférations d'espèces invasives nuisibles pour les espèces consommées, etc.

Ces manques à gagner accentuent la vulnérabilité et la pauvreté de ces personnes qui n'ont plus d'autre choix que de migrer. Dans de nombreux pays d'Afrique, l'accès à la nourriture sera sérieusement compromis et les famines

deviendront de plus en plus courantes. Il en sera de même dans certaines régions d'Amérique latine et d'Asie. Des variétés végétales essentielles à l'alimentation humaine ne pousseront plus dans certaines régions déjà très chaudes où la température a déjà augmenté de 1 degré. C'est le cas du riz en Inde ou de certaines céréales en Afrique.

D. Question de droits

La mondialisation de l'économie renforce le fait que la possession de la terre a tendance à se concentrer dans les mains d'un groupe toujours plus restreint de grands propriétaires (qui de ce fait deviennent de plus en plus grands). Face à cette tendance, il y a lieu d'opérer des arbitrages. Tel est le but des réformes agraires, qui doivent permettre de rétablir un équilibre en offrant des parcelles de terre correctes aux personnes vivant de petites exploitations, et en en restituant aux paysans sans terre.

Le droit de posséder la terre à titre individuel, c'est-à-dire « privé », n'a pas toujours prévalu dans l'Histoire. Dans de nombreuses sociétés, la terre était le patrimoine de toute la communauté et son usage agricole était attribué aux familles selon des règles précises garantissant l'équilibre de la société. Chez certains peuples, la terre appartenait aux dieux et aux ancêtres et ne pouvait dès lors pas faire l'objet d'un commerce entre les êtres humains. Aujourd'hui, de tels modes d'attribution de la terre existent toujours dans certaines régions du monde. Les sociétés dont l'équilibre repose sur un mode de gestion collectif du sol ont le droit de maintenir ce mode de gestion. Mais ce n'est pas le point de vue d'institutions internationales comme la Banque mondiale ou le FMI.

La notion de « souveraineté alimentaire », élaborée par la Via Campesina, mouvement mondial des paysans du Nord et du Sud, vise le fait que chaque population puisse se nourrir et, pour ce faire, peser dans les choix des politiques

Si elle contribue au réchauffement de l'atmosphère, l'agriculture en subit aussi les conséquences, avec toutes les répercussions que cela peut avoir en termes de sécurité alimentaire pour l'être humain.

agricoles et alimentaires de sorte que le droit à l'alimentation soit partout respecté. Elle se définit comme « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires »⁹.

Dans le cadre des rapports Nord-Sud déséquilibrés, souvent soumis au joug des institutions internationales dirigées par les pays du Nord, comme le FMI et la Banque mondiale, l'enjeu pour les pays du Sud est de pouvoir récupérer leur souveraineté en ce qui concerne l'agriculture. Ils devraient pouvoir définir eux-mêmes leurs politiques agricoles, sans ingérence de la part d'institutions extérieures. Cette souveraineté doit pouvoir se traduire, entre autres, par le droit, pour les nombreux petits agriculteurs des pays du Sud, d'être protégés contre les importations de produits bon marché dont la concurrence annihile l'activité économique locale. Face aux grands projets d'agriculture intensive, dont le développement est souvent aidé par l'État (qui construit les routes et les installations portuaires pour l'exportation par exemple), l'agriculture familiale devrait pouvoir jouir, elle aussi, de soutiens pour son développement.

Au vu de l'importance de plus en plus criante du problème, l'agriculture est enfin entrée dans les négociations climat à l'occasion de la COP 23 à Bonn. Un programme de travail a été créé pour discuter des stratégies d'atténuation, d'adaptation et de résilience de l'agriculture et augmenter les connaissances et les outils en vue de la mise en œuvre des engagements climatiques post 2020. Un rapport sera présenté dans le cadre de la COP 26, en 2020¹⁰.

E. Ce qu'il faut faire

Soutenir l'agriculture paysanne

Le soutien aux personnes vivant de l'agriculture paysanne est un impératif de justice sociale mais il permet aussi de rencontrer un impératif environnemental majeur. Pour autant qu'ils soient rémunérés décemment pour leur travail et formés à des méthodes de culture respectueuses de l'environnement, les paysans et les paysannes peuvent veiller sur les trois ressources fondamentales que sont les sols, l'eau et les forêts. Celles-ci représentant leurs moyens de subsistance, ils n'ont pas tendance à les détruire. Au contraire, ils sont soucieux, en tant qu'acteurs économiques, de préserver leurs moyens de production, pour eux et pour leurs descendants. Les petits producteurs et productrices impliqué-e-s dans la « révolution verte » ont souvent malgré eux - vu en direct comment l'agriculture intensive, son occupation des terres, sa consommation en eau et les technologies utilisées ont détérioré leurs terres, leur environnement ainsi que leur santé. Si aujourd'hui ces méthodes de culture, couplées aux OGM, continuent d'être prônées, c'est sous l'égide du lobby des multinationales de l'agrobusiness infiltrées partout dans le monde.

Développer l'agroécologie

En 2008, l'une des plus vastes études scientifiques jamais réalisées, faisant appel à la collaboration de 400 scientifiques issus de divers pays, a été publiée (rapport IAASTD)¹¹. Elle a permis de démontrer qu'on pouvait nourrir l'ensemble de l'Humanité, compte tenu de son évolution démographique, c'est-à-dire une stabilisation de la population mondiale autour de 10 milliards d'êtres humains vers 2050. De plus, cet objectif est parfaitement réalisable grâce à l'agriculture paysanne, en particulier agroécologique, un mode de production agricole durable et respectueux à la fois des êtres humains et de l'environnement.

⁹ <https://viacampesina.org/fr/la-souverainetelimentaire/> / ¹⁰ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/agriculture-climat-adaptation-attenuation-cop23-groupe-travail-30084.php4> / ¹¹ http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/Investment/Agriculture_at_a_Crossroads_Global_Report_IAASTD.pdf



Revoir nos modes de consommation et production énergétiques

Même si aujourd'hui la production d'agrocarburants est, comme on l'a vu, problématique, d'autres types de carburants issus du vivant pourrait évoluer et constituer une source valable pour le futur, pour autant qu'il n'entre pas en concurrence avec les cultures alimentaires. L'agroénergie ne pourra toutefois pas à elle seule combler nos besoins. Même si d'autres énergies durables restent nécessaires, elles non plus ne seront pas suffisantes si parallèlement nous poursuivons notre consommation effrénée. Il faudra apprendre à limiter la demande énergétique, à changer en profondeur notre modèle de consommation et à utiliser plus efficacement les produits énergétiques.

L'économie circulaire est également une piste à développer. Elle consiste à utiliser des synergies entre différentes cultures et élevages à l'intérieur de systèmes intégrés où sont produits à la fois aliments et énergie résiduelle. Un tel système peut créer des emplois ruraux tout en respectant les critères du travail décent. La production intégrée d'aliments et d'agro-énergie permet d'éviter que des terrains qui pourraient servir à produire des aliments soient accaparés par la production d'agrocarburants, les déchets de certaines productions servant de base à d'autres productions, dont celle d'énergie, etc.

2/ L'EAU

L'eau fait partie de ces ressources naturelles que l'on a considérées longtemps comme illimitées et renouvelables. L'eau douce disponible dépend de l'évaporation, des précipitations et de la circulation de ce fluide qui s'écoule par gravité. L'évaporation des masses d'eau océaniques et les précipitations dépendent du climat et de la circulation des masses d'air. Le cycle de l'eau en fait une ressource a priori renouvelable, mais la croissance des populations et des activités humaines ont induit des limites sur la disponibilité et sur la qualité de l'eau douce dans certaines parties du monde.

Par ailleurs, l'eau est inégalement répartie sur la planète. Cette répartition est due aux variétés de climats et de reliefs mais aussi aux usages faits de cette ressource. Il en est ainsi par exemple des grands fleuves qui de leur source à leur point final traversent plusieurs pays, chacun utilisant la ressource pour son propre développement (alimentation, énergie, bien être) puis rejetant ses eaux usées dans un exutoire qui emmène le tout plus loin. Par exemple, l'assèchement de la mer d'Aral provoqué par des prélèvements d'eau pour la culture du coton de l'Amou Daria et du Syr Daria en Ouzbékistan; les projets pharaoniques de prélèvement des eaux de l'Indus au Pakistan et du Gange en Inde pour irriguer des régions désertiques, ou ceux du Yarlung Tsangpo (Brahmapoutre) au Tibet pour irriguer des zones désertiques de la Chine...

L'eau est un élément essentiel de l'approvisionnement alimentaire – depuis la production sur le terrain (produits agricoles, élevage) jusqu'aux étapes de transformation. L'eau est aussi nécessaire pour satisfaire les besoins personnels et domestiques, permettre la production énergétique et industrielle et maintenir les importants écosystèmes tributaires de l'eau, ainsi que les services écosystémiques. Toutefois, avec l'augmentation de la demande et de la compétition pour l'eau, les ressources en eau de la planète sont de plus en plus sous pression; ce qui est renforcé par les effets des changements climatiques, une mauvaise gestion et la pollution.

Avec l'augmentation de la demande et de la compétition pour l'eau, les ressources en eau de la planète sont de plus en plus sous pression ; ce qui est renforcé par les effets des changements climatiques, une mauvaise gestion et la pollution.

L'eau est donc peut-être le thème qui illustre le mieux les trois piliers du développement durable, qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté, du développement économique, ou de la préservation des écosystèmes. En effet, elle impacte et se trouve impactée par les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'énergie, la santé et même l'égalité des sexes.

A. Aspects sociaux

Dans les pays riches, l'eau est rarement perçue comme un problème. Moyennant le paiement d'une facture, on ouvre le robinet, on la fait couler à volonté, et elle est parfaitement potable. À l'opposé, selon un rapport récent de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef, 30 % de la population mondiale n'a toujours pas accès à des services d'alimentation domestique en eau potable¹².

Les problèmes de santé liés à l'eau de boisson sont en général aussi liés au fait que les habitants ne jouissent pas de système valable d'évacuation des eaux usées, et que celles-ci contaminent l'eau de consommation. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les insuffisances en termes d'eau potable et d'assainissement tuent 1 800 000 enfants chaque année ! De plus, l'Unicef annonce que 600 millions d'enfants vivront dans des zones aux ressources en eau extrêmement limitées d'ici à 2040, soit un enfant sur quatre à échelle mondiale.

Selon l'OMS, tout être humain a besoin de 20 à 50 litres d'eau potable par jour. Actuellement, 2 milliards de personnes vivent en deçà de cette norme. Or il y a, selon le PNUD, assez d'eau douce dans le monde pour pouvoir offrir 20 litres d'eau potable à chaque être humain.

Ce qui manque dans beaucoup de pays en développement, ce n'est pas tellement l'eau, mais plutôt les ressources financières pour la construction d'infrastructures de distribution. C'est là que doit intervenir le financement pour l'adaptation prévu par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dont la mission est de fournir aux pays des moyens tangibles pour s'adapter aux changements climatiques. Globalement, les villes des pays en développement comptent 60 millions d'habitants supplémentaires chaque année, habitants dont la très grande majorité provient de l'exode rural. Or rien n'est fait pour accueillir ces nouvelles arrivées. Ces hommes et femmes construisent leur logement sans que les autorités municipales n'aient les moyens de leur fournir des infrastructures de distribution d'eau et des égouts pour l'évacuation des eaux usées. Ces logements constituent des bidonvilles où les problèmes des maladies liées à l'eau sont très répandus.

Dans certaines régions, l'eau est très abondante mais les moyens financiers manquent aux pouvoirs publics pour pouvoir offrir un accès à l'eau à la population. En République démocratique du Congo, plus de la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable alors qu'un des plus grands fleuves du monde parcourt le pays. Les ressources en eau du fleuve Congo pourraient même être diffusées vers d'autres pays d'Afrique. Dans d'autres régions, l'eau commence réellement à manquer et on se met à puiser dans les nappes phréatiques plus profondes, les nappes fossiles. Celles-ci sont constituées d'eau douce très ancienne, et ne peuvent se reconstituer. C'est le cas par exemple en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en Amérique du Sud mais aussi aux États-Unis.

¹² <https://washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2018-01/JMP-2017-report-final.pdf>

B. Aspects économiques

L'eau, indispensable à la vie est, depuis 2010, « un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'Homme », (Organisation des Nations Unies)¹³. L'OMS définit la garantie d'accès à l'eau comme la présence d'une source d'eau potable aménagée à... moins de vingt minutes de marche ! Cette garantie doit être assurée via le développement d'infrastructures. Il existe en gros trois solutions pour faire parvenir l'eau au consommateur. La première consiste à en garder la gestion intégralement au sein du secteur public, via le système de régie. C'est de loin le système le plus répandu dans le monde. Deuxième solution, l'affermage : les infrastructures restent propriété de la collectivité, mais la gestion est confiée à une entreprise privée. Ce système s'est répandu en France à l'époque de l'industrialisation et a permis l'essor de deux entreprises qui sont aujourd'hui devenues les deux géants mondiaux de l'eau : Veolia et Suez. Un troisième système existe, beaucoup plus rare : la concession, qui consiste à confier intégralement l'approvisionnement en eau au secteur privé, infrastructures comprises.

Le choix entre les trois modes de gestion est politique. Dans les années qui ont suivi la décolonisation, la plupart des pays du Sud ont accordé un rôle important à l'État, notamment à travers les investissements dans les services publics. Mais les années '70 voient l'émergence des adeptes du néolibéralisme. Selon cette théorie, seul le secteur privé est efficace et capable de garantir un service de qualité pour le consommateur. Après quelques tests imposés au Chili avec la complicité de Pinochet, ce sont le Royaume-Uni de Margaret Thatcher et les États-Unis de Ronald Reagan qui s'y mettent. Au même moment, les néolibéraux imposent leurs idées au sein des Institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale). En pleine crise de la dette, ils amènent celles-ci à imposer aux pays du Sud une application radicale de leurs idées : privatiser, libéraliser, déréguler. Les systèmes développés à l'époque illustrent la « privatisation des bénéfices et la socialisation des pertes ». Là où un

profit est possible (en particulier dans les villes), on privatise la gestion ; là où les réseaux fonctionnent à perte (dans les campagnes isolées), on maintient la gestion publique. D'énormes villes passent ainsi en gestion déléguée, dont les cas les plus symboliques sont Manille et Buenos Aires.

Le premier objectif de ces entreprises, qu'il soit légitime ou non, consiste à engranger un maximum de bénéfices pour rétribuer leurs actionnaires, tout en minimisant les risques financiers. Pour ce faire, les multinationales cherchent à tout prix à diminuer la concurrence, à monopoliser l'information et à mettre en place des situations de rente. C'est-à-dire des situations dans lesquelles elles engrangent un maximum de bénéfices en faisant un minimum d'investissements. Pour arriver à ces fins, les grandes multinationales de l'eau ont recours à des pratiques telles que l'ingénierie juridique (la petite clause incompréhensible en bas de page qui signifie qu'en cas de problème, c'est vous qui payez) et fiscale (tout faire pour payer le moins d'impôts possible sans risquer de poursuites)...

Ceci montre à quel point il est risqué pour une collectivité publique de confier une ressource aussi vitale que l'eau au secteur privé. Les grosses entreprises s'en rendent compte aussi aujourd'hui, car si les bénéfices potentiels sont importants, les risques le sont aussi. Elles changent donc peu à peu leur stratégie, en cherchant à éviter les vastes contrats de privatisation pour se concentrer sur des contrats plus délimités.

Le choix entre gestion publique et privée de la gestion de l'eau reste donc un choix politique majeur, qui implique une régulation forte par les États mais qui a des effets directs sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Le secteur privé dispose d'une expertise indéniable, mais son premier objectif n'est pas de rendre service au citoyen. Y avoir recours suppose donc d'avoir la capacité de le contrôler, pour garantir le respect des intérêts de chacun.



Où va l'eau ?

Au cours du XX^e siècle, à l'échelle mondiale, l'utilisation d'eau douce a augmenté deux fois plus vite que la population, à cause principalement du développement de l'agriculture irriguée et de l'industrie. À l'échelle mondiale, l'agriculture est la grande championne en termes de consommation d'eau. C'est elle qui en accapare la majeure partie, à savoir les deux tiers ! Il s'agit de l'agriculture irriguée par des canaux ou arrosée par des jets d'eau. Vient ensuite l'industrie, qui en consomme un cinquième. Et enfin l'être humain qui, pour ses besoins domestiques, n'en a besoin que d'un dixième¹⁴. On prévoit qu'en 2025 la majeure partie de la population mondiale vivra dans des zones où il y aura pénurie d'eau. Les ressources en eau sont cependant mal utilisées. On estime que 60% de l'eau prélevée sont aujourd'hui perdus à cause de fuites dans les circuits de distribution et d'inefficacités dans ses usages agricoles. Dans l'agriculture irriguée, moins de la moitié de l'eau utilisée est réellement utile, et ce à cause des fuites dans les canaux et de l'évaporation.

Les personnes vivant de l'agriculture paysanne, qui comme on l'a vu sont nombreuses, éprouvent de plus en plus de difficultés à se procurer l'eau nécessaire à l'agriculture, car celle-ci est captée par des acteurs beaucoup plus puissants qu'eux, comme les propriétaires de grandes monocultures d'agriculture intensive – qui produisent souvent pour l'exportation – ou encore ceux de l'industrie, en ce compris l'industrie touristique. L'accès à l'eau devient de plus en plus un rapport de forces entre acteurs économiques, au désavantage bien entendu des petites structures agricoles pour qui bien souvent l'agriculture cesse d'être rentable, ce qui amène celles et ceux qui en dépendaient à grossir encore l'exode rural.

L'eau, à considérer comme un bien social et économique

L'eau a une valeur économique dans tous ses usages concurrents et devrait être reconnue aussi bien comme un bien économique que comme un bien social. On ne peut tirer le maximum de bénéfices des ressources en eau si leurs valeurs sont faussées !

La valeur et les redevances sont deux concepts distincts. La valeur de l'eau dans les usages alternatifs est importante pour une allocation rationnelle de l'eau en tant que ressource rare, que ce soit par des moyens réglementaires ou économiques. Réciproquement, faire payer pour l'eau consiste à appliquer un instrument économique pour atteindre des objectifs divers comme de soutenir des groupes désavantagés, influencer les comportements de consommation excessive, assurer un recouvrement des coûts, etc.

L'eau est un bien social, son accès est même un droit humain. Il est particulièrement important de voir la fourniture d'eau comme un moyen d'atteindre des buts sociaux d'équité, de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de sauvegarde de la santé. La sécurité et la protection environnementales incitent également à considérer l'eau comme un bien social.

Mais traiter l'eau comme un bien économique est également nécessaire pour une prise de décision logique dans l'allocation entre les différents secteurs concurrents, surtout dans un contexte de rareté de cette ressource. Cela devient nécessaire lorsque l'accroissement de l'approvisionnement n'est plus une option envisageable. La valeur économique des usages alternatifs de l'eau aiguille les décideurs dans la détermination des investissements prioritaires. Un exemple concret vécu chez nous est le rationnement en cas de sécheresse, en interdisant le remplissage des piscines considéré comme moins prioritaire que d'autres usages.

¹³ <https://news.un.org/fr/story/2010/07/190352-lassemblee-generale-declare-que-lacces-leau-potable-est-un-droit-fondamental> / ¹⁴ <http://www.spge.be/fr/l-eau-dans-le-monde.html?IDC=1300>

C. Aspects climatiques

Si l'accès à l'eau devient de plus en plus difficile en raison de la croissance démographique, il le sera également dans diverses régions du monde à cause des changements climatiques. Ceux-ci provoquent l'augmentation des précipitations et du débit des cours d'eau dans certaines régions, et leur réduction dans d'autres. Si la Chine et l'Asie du Sud-Est recevront plus d'eau, le pourtour de la Méditerranée, le Moyen-Orient, le sud et l'ouest de l'Afrique en recevront moins. Les glaciers ne reconstituent plus leurs stocks de glace pendant l'hiver et privent donc des vallées entières d'eau aux printemps et été suivants. Le dérèglement des régimes de précipitations est également préoccupant : il ne pleut plus au cours de la période normale et quand il pleut, il pleut beaucoup trop d'un coup. Les terres ne parviennent alors pas non plus à absorber les quantités d'eau qui leur sont nécessaires.

Une part importante des deux milliards de personnes n'ayant actuellement pas accès à une eau ni à des installations sanitaires correctes vit dans des régions arides ou semi-arides. Le réchauffement atmosphérique rendra leur situation encore plus difficile, non seulement à cause du manque d'eau, mais aussi de l'accélération de la transmission des maladies liées aux eaux polluées. La baisse des précipitations affectera l'agriculture non irriguée dans les régions tropicales et subtropicales, par exemple en Afrique, entraînant des baisses de rendement qui auront un impact en termes de famines.

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, le nombre de personnes souffrant de la faim pourrait augmenter de 600 millions d'ici 2080 à cause des changements climatiques¹⁵. Si on n'agit pas pour freiner ce réchauffement, il y aura également plusieurs centaines de millions de personnes supplémentaires qui manqueront d'eau potable avant la fin du siècle.

Beaucoup de pays ont désigné l'agriculture comme le principal secteur d'intervention de la contribution qu'ils entendent apporter au niveau national à l'atténuation des changements climatiques, et nombre d'entre eux ont placé l'eau en tête de liste des mesures d'adaptation envisagées.

D. Question de droits

Au-delà des enjeux climatiques, l'eau se raréfie, comme on l'a vu, à cause de la croissance démographique et de l'industrialisation (en ce compris l'agriculture). Face à cette rareté croissante ainsi qu'au manque de justice dans la distribution de l'eau, la question de faire de celle-ci un droit universel a été longuement débattue. L'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu ce droit en juillet 2010. Le texte, voté par 122 pays (et 41 abstentions) « déclare que le droit à une eau potable propre et de qualité et à des installations sanitaires est un droit humain indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie ». C'est dans ce même contexte que s'est constitué le mouvement mondial pour la remunicipalisation de l'eau, qui lutte contre la privatisation de l'eau et revendique la remise de la gestion aux mains du secteur public. Ce mouvement est né à l'initiative des pays Sud et a largement été suivi par les citoyens des pays du Nord, en particulier en France et aux États-Unis¹⁶.

Les femmes : plus démunies

Il est largement reconnu que les femmes jouent un rôle clé dans la collecte et la sauvegarde de l'eau pour l'usage domestique, ainsi que pour l'agriculture dans de nombreux pays. Cependant, les femmes ont moins de pouvoir que les hommes dans les domaines clés comme la gestion, l'analyse des problèmes et les processus de prise de décisions liés aux ressources en eau. Le rôle marginal des femmes dans la gestion des ressources en eau est lié aux traditions sociales et culturelles qui varient d'une société à une autre.



Les femmes et les hommes réduisent la durabilité environnementale dans différentes proportions et par différents moyens étant donné qu'ils ont des accès, un contrôle et des intérêts différents. Les femmes sont plus vulnérables. En effet, les épisodes d'inondations et de sécheresse pèsent plus lourdement sur les femmes parce qu'elles manquent de moyens pour faire face aux désastres. Par ailleurs, dans beaucoup de sociétés, les femmes paient pour l'eau potable, mais connaissent des limitations de mobilité et des contraintes de paiement. Permettre aux usagers et aux usagères de payer des petits montants plus fréquemment et plus près de leur domicile leur permettra un meilleur accès à l'eau. Lorsque l'eau n'est pas fournie par un système d'adduction, le fardeau d'aller chercher l'eau repose sur les femmes et les enfants qui doivent dépenser un temps et une énergie considérables pour cette activité. De plus, les femmes ont rarement un accès égal à l'eau pour les usages productifs et sont les premières à être affectées en période de pénuries d'eau. Enfin, les femmes et les enfants sont les plus exposés aux maladies hydriques à cause de leur rôle dans la collecte de l'eau, la lessive et les autres activités domestiques en cas de faibles infrastructures d'assainissement.

E. Ce qu'il faut faire

Une meilleure gestion technique

Une part très conséquente de l'eau puisée par l'être humain est gaspillée via des fuites dans les canalisations et des méthodes inefficaces d'irrigation dans l'agriculture. Une meilleure gestion technique de l'eau est donc nécessaire. Dans l'agriculture irriguée par exemple, des systèmes de « goutte-à-goutte » permettent d'économiser jusqu'à 70% de l'eau utilisée selon les cas, tout en augmentant très nettement la récolte. Cette conversion implique toutefois des coûts importants.

Des financements et une solidarité internationale

Très souvent, dans les pays du Sud, les pouvoirs publics n'ont pas les moyens d'assurer l'accès de tout le monde à l'eau potable, ce qui est cependant devenu un droit universel que l'État doit réaliser. Il faut dès lors que la solidarité internationale prenne le relais et que les pouvoirs publics du Nord aident ceux du Sud à garantir l'accès de tous les citoyens à l'eau potable et à des installations sanitaires correctes. C'est inscrit comme une des priorités de l'Agenda 2030 des Nations Unies, dans son Objectif 6 intitulé « eau propre et assainissement ». C'est aussi un des rôles fondamentaux du financement climat international qui, d'une part, met des mesures en œuvre pour atténuer les effets du réchauffement de la planète sur les ressources d'eau et d'autre part, doit permettre aux populations victimes des changements climatiques de s'y adapter.

La gestion intégrée des ressources en eau

Le 22 mars 2018 a lancé le début de la décennie internationale d'action sur le thème de « l'eau et le développement durable ». Le but est de mettre l'accent sur une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à des fins sociales, économiques et environnementales. La GIRE est fondée sur une vision globale qui tient compte de la dynamique des ressources en eau au sein des espaces naturels que sont les bassins hydrographiques ou les aquifères, avec une implication de l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau dans un nouveau cadre de gestion, permettant de concilier au mieux l'ensemble des usages pour le développement continu d'une région ou d'un pays, tout en préservant les besoins des générations futures.



La déforestation était à son maximum dans les zones tempérées jusqu'à la fin du XIX^e siècle et c'est aujourd'hui dans les zones tropicales qu'elle prédomine.

3/ LES FORÊTS

Stabilisateurs des sols et du climat, régulateurs des cours d'eau, dispensateurs d'ombrage et d'abris ainsi que d'un habitat pour les pollinisateurs et les ennemis naturels des ravageurs d'importance agricole, les forêts et les arbres sous-tendent la durabilité de l'agriculture. Source appréciable de nourriture, d'énergie et de revenu, ils contribuent également à la sécurité alimentaire de centaines de millions de personnes. L'agriculture demeure cependant le principal moteur de la déforestation dans le monde, et les politiques agricoles, forestières et foncières sont souvent en conflit les unes avec les autres.

Les villes ont également besoin des forêts. Le réseau des zones boisées, des groupes d'arbres et des arbres individuels se trouvant à l'intérieur et autour d'une ville assure un vaste éventail de fonctions – comme réguler le climat; stocker le carbone; éliminer les polluants atmosphériques; réduire le risque d'inondation; contribuer à la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique; et améliorer la santé physique et mentale des citoyens. Les forêts embellissent les villes et jouent un rôle essentiel en matière de cohésion sociale; elles pourraient même aider à réduire la criminalité.

La relation entre la croissance démographique, la demande accrue des terres agricoles et les pertes de superficie forestière est vieille de plusieurs millénaires et les forêts se sont parfois reconstituées naturellement lorsque les pressions de déforestation se sont atténuées. La déforestation était à son maximum dans les zones tempérées jusqu'à la fin du XIX^e siècle et c'est aujourd'hui dans les zones tropicales qu'elle prédomine (Amazonie, Asie du Sud-Est, Afrique centrale), les causes étant l'agriculture commerciale à grande échelle (40%), l'agriculture de subsistance locale (33%), les infrastructures et l'expansion urbaine (20%) et l'extraction minière (7%) avec, cependant, des variations importantes selon les régions.

Parmi les éléments sous-jacents ayant une incidence sur la conversion des forêts, il faut citer la croissance démographique et la modification des habitudes alimentaires; les changements d'ordre agricole tels que l'évolution des marchés, les améliorations technologiques et les interventions politiques actives et enfin, la sécurité des régimes fonciers et la gouvernance des changements d'utilisation des terres. Entre 2010 et 2015, les pertes de superficies forestières (pour l'essentiel constituées de forêts naturelles) ont été en partie compensées par l'effet conjugué d'une expansion naturelle des forêts, souvent sur des terres agricoles abandonnées (2,2 millions d'hectares par an), et de l'établissement de forêts de plantation (3,1 millions d'hectares par an)¹⁶.

A. Aspects sociaux

Dans de nombreux endroits, la déforestation stimulée par la demande croissante d'aliments, de fibres et de combustibles dégrade les écosystèmes, amenuise les disponibilités en eau et limite la récolte de bois de feu – autant de facteurs qui réduisent la sécurité alimentaire, notamment pour les pauvres. Les forêts naturelles sont essentielles à la survie de leurs habitants, y compris de nombreuses populations autochtones, et elles aident à fournir de l'eau propre aux terres. Les agriculteurs et agricultrices renforcent la sécurité alimentaire en conservant les arbres dans les exploitations agricoles, en encourageant la régénération naturelle et en plantant des arbres et d'autres espèces forestières. Pendant la majeure partie de l'année, l'élevage dans les zones arides et semi-arides dépend des arbres comme source de fourrage pour le bétail.

Les forêts, les arbres et les systèmes agroforestiers contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition de maintes façons, mais ces contributions occupent normalement une place limitée dans les stratégies nationales de développement et de sécurité alimentaire. Compte tenu de la mauvaise



coordination entre les secteurs, le résultat net est l'exclusion presque totale des forêts des décisions sur les politiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Près de 1,6 milliard de personnes – plus de 25 pour cent de la population mondiale – tirent des forêts leurs moyens d'existence, et la plupart d'entre elles (1,2 milliard) exploitent les arbres présents dans les exploitations pour se procurer des aliments, des combustibles pour la cuisson et le chauffage, des médicaments, des abris et des vêtements¹⁷. Mais les forêts servent aussi de dispositifs de sécurité dans des situations de crise ou d'urgence. Les ressources forestières créent aussi des revenus grâce aux emplois qu'elles génèrent et à la vente de biens et services excédentaires.

La forêt équatoriale en République démocratique du Congo, par exemple, compte 40 millions d'habitants, soit la moitié de la population. Elle représente une ressource alimentaire et médicinale d'une telle importance pour eux qu'ils l'appellent « notre supermarché », ou « notre pharmacie ». En Indonésie, les communautés indigènes dépendant de la forêt représentent 100 millions de personnes. Le déboisement de la forêt à des fins économiques met en péril ces populations, quand ce n'est pas pour les chasser, et ce par des méthodes faisant souvent fi des droits humains, et bien sûr du droit coutumier local. Or rendre les forêts silencieuses, à savoir en chasser les personnes qui y vivent, ne fait qu'empirer la situation du couvert végétal (qui perd ses défenseurs premiers) et aggraver la situation des populations qui une fois chassées perdent leurs repères, leur environnement et migrent vers les villes.

B. Aspects économiques

Si les petits acteurs économiques vivent depuis toujours dans les forêts de la zone intertropicale, ils sont confrontés depuis plusieurs décennies à des acteurs économiques puissants qui viennent exploiter la forêt pour diverses raisons. Ce phénomène s'est fortement accéléré ces dernières années. La forêt recouvrait autrefois de très grandes parties du globe. C'était le cas en Europe jusqu'au Moyen-Âge, après quoi le territoire fut presque entièrement dépourvu de sa forêt. Aux États-Unis, colonie de peuplement européen, la forêt primaire a été rasée aux XVIII^e et XIX^e siècles pour développer une agriculture de plantations et construire les maisons des colons. Ces pays ont épuisé leurs forêts pour construire leur développement. En Angleterre, berceau de la Révolution industrielle, la forêt a été dévorée dès le XVIII^e siècle par la production du fer, qui à l'époque était extrait grâce au charbon de bois, comme on le faisait depuis l'âge du fer. C'est même la pénurie de bois qui a obligé les sidérurgistes anglais à se tourner vers le charbon comme combustible. La demande en bois des populations des pays industriels n'en a pas disparu pour autant. Nous avons toujours besoin de meubles, d'escaliers, de charpentes, de parquets, etc. Dès lors, ce que nous ne trouvons plus ici, nous allons le chercher ailleurs.

Les causes de la déforestation

Elles sont de quatre types : l'agriculture intensive, l'agriculture de subsistance, le bois de chauffe pour les populations locales et le bois d'exploitation principalement destiné à l'exportation. Les causes économiques actuelles de la déforestation n'ont en général rien de neuf. Comme autrefois, on coupe du bois car on en a besoin et on défriche pour faire avancer la « frontière agricole ». Cependant, avec la mondialisation, les acteurs économiques qui abattent la forêt le font souvent, que ce soit pour le tout ou pour une partie, en vue de l'exportation. Treize millions d'hectares de forêt primaire disparaissent

¹⁶ <http://www.fao.org/3/a-i5588f.pdf> / ¹⁷ <http://www.fao.org/forestry/livelihoods/fr/>

sent ainsi chaque année. Pour alimenter le commerce du bois et répondre à la demande mondiale en parquets, matériaux de construction, papier, etc., les zones forestières sont éventrées afin de faciliter l'accès aux essences que l'on recherche. On coupe alors les arbres, on transporte ce qui peut être vendu, et on laisse se décomposer ou on brûle ce qui ne peut pas l'être. Par ces méthodes, la forêt est détruite à vive allure. En réalité, une grande part des arbres coupés dans la forêt l'est de façon tout à fait illégale. Stopper ces abattages illégaux permettrait déjà de résoudre une partie du problème de la déforestation.

Les gros importateurs de bois sont l'Union européenne, les États-Unis, le Japon et la Chine. L'industrie agroalimentaire est le responsable numéro un de la déforestation. En Amazonie brésilienne par exemple, la forêt est détruite pour faire place en premier lieu à l'élevage. On dénombre sur ces pâturages près de 60 millions de têtes de bétail. Le Brésil est devenu le premier exportateur de bœuf au monde. Vient ensuite la culture du soja, dont une grande partie est exportée, notamment vers l'Europe où elle sert de plus en plus à nourrir le bétail. En 2014, un territoire équivalent aux superficies de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas réunis avait déjà été déboisé pour la culture du soja¹⁸.

En Asie du Sud-Est, on déboise surtout pour planter des palmiers à huile. La demande mondiale pour l'huile de palme connaît une forte croissance depuis une quinzaine d'années. L'Union européenne et la Chine en sont les principaux acheteurs. L'huile de palme est un composant essentiel de l'industrie agro-alimentaire : on en retrouve dans les margarines, les pâtes à tartiner, certaines huiles alimentaires, les biscuits, les glaces, le chocolat et autres confiseries. L'huile de palme est un produit traditionnel consommé depuis la nuit des temps en Afrique. Les pays européens en ont importé dès le XVIII^e siècle, et ce fut une des premières cultures d'exportation du Congo belge pour faire de la margarine. Aujourd'hui, ce sont toutefois essentiellement les plantations d'Indonésie

et de Malaisie qui alimentent le marché international. Ces deux pays exportent plus des trois quarts de leur production qui, à elle seule, représente 80% de la production mondiale. Le développement de l'huile de palme se fait au détriment de la forêt que l'on coupe pour y planter les palmiers à huile.

La dernière cause de déforestation en date est liée aux agrocarburants, ce qui constitue la plus parfaite aberration environnementale ! En effet la plupart du temps, pour déboiser des pans de forêt en vue d'y planter les végétaux desquels on tirera des agrocarburants, on brûle la forêt, ce qui émet d'énormes quantités de CO₂ dans l'atmosphère ! Pour enlever du CO₂, on en rajoute !

C'est le cas d'une partie du soja brésilien, qui sert à produire un agrocarburant remplaçant le diesel, ou « agrodiesel », c'est le cas également de l'huile de palme. La demande d'agrodiesel a toutes les chances de croître car la tendance sur les marchés automobiles est de plus en plus aux moteurs diesel. En Malaisie, l'État s'est associé à des partenaires privés pour construire trois usines de production d'agrodiesel à base d'huile de palme destinée à l'exportation. En Indonésie, l'avènement des agrocarburants entraîne les investissements de firmes transnationales européennes, japonaises, chinoises et états-uniennes. L'évolution de ces marchés devrait entraîner la plantation de millions d'hectares de palmiers à huile. Même si ceux-ci sont également des arbres, qui absorbent du carbone de l'atmosphère pour pousser, il faudra cent ans avant de retrouver l'équilibre qui prévalait avant qu'on ne déboise la forêt primaire.

C. Aspects climatiques

Les forêts jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat et dans l'atténuation du réchauffement de la planète. En effet, elles sont le deuxième puit de carbone le plus important après les océans, elles permettent de séquestrer un pourcentage important du carbone à échelle mondiale. Grâce à la photosynthèse, elles fonctionnent comme une



pompe à carbone géante qui le stocke dans le bois et rejette de l'oxygène en retour.

Les émissions mondiales anthropiques, elles, rejettent plus de 30 milliards de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère chaque année (36,4 milliards en 2016). Il s'agit essentiellement de carbone qui était capté dans le sous-sol (pétrole et charbon) et qui se retrouve dans l'air après combustion. La moitié de ce CO₂ est absorbé par la nature, sans que les scientifiques n'aient pu déterminer avec beaucoup de précision comment. Une étude menée dans les forêts d'Amazonie et d'Afrique centrale sur une période de quarante ans a permis récemment de mettre en évidence le fait que l'ensemble des forêts tropicales du monde absorberait 18% du CO₂ émis par les activités humaines. Pourrait-on planter des forêts pour absorber nos émissions de CO₂, puisque le bois des arbres capte du CO₂ pour grandir? Pour répondre correctement à cette question, il faut voir ce que la forêt remplace. Si elle remplace une prairie, l'opération ne sert à rien car la prairie stocke autant de carbone que la forêt. L'opération permettrait d'absorber du CO₂ si on plantait la forêt sur du sol agricole, ce qui reviendrait à provoquer des problèmes alimentaires! Pour absorber tout le CO₂ qu'on produira en 2020 si on continue à en produire au rythme actuel, il faudrait planter des arbres sur toute la superficie des terres actuellement consacrées à l'agriculture! N'oublions pas non plus le fait que le réchauffement lui-même entraîne la déforestation (par la multiplication de feux de forêts ravageurs, la prolifération d'insectes et d'agents pathogènes, etc.), ce qui boucle la boucle...

La déforestation faite par l'homme est aujourd'hui responsable de près de 20% des émissions de gaz à effet de serre. C'est donc une cause majeure du réchauffement de la planète. Lorsqu'on déboise une forêt, si on coupe et emporte

les troncs, on brûle et perd les branches et les feuilles, ce qui envoie du CO₂ dans l'atmosphère. Si on ne les brûle pas, leur pourrissement sur le sol émet de toute façon des gaz à effet de serre. Une fois découvert, le sol forestier, qui contient beaucoup de carbone, rejette celui-ci dans l'atmosphère.

D. Question de droits

Considérée comme le « poumon de l'humanité », la forêt est un patrimoine dont chaque espèce, y compris l'être humain, dépend. Ce constat est porté par le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, dont la préservation des terres et des forêts est le 15^e objectif. En effet, les forêts, qui couvrent 30% de la surface de la Terre, sont une source importante d'air et d'eau et fournissent un habitat vital pour des millions d'espèces. Assurer leur pérennité est donc crucial pour garantir la survie d'une immense part de la biodiversité terrestre, pour assurer la protection et le respect des populations autochtones qui vivent dans les forêts et pour lutter efficacement contre le réchauffement atmosphérique.

E. Ce qu'il faut faire

Conserver les forêts

Il faut absolument arrêter le déboisement en mettant fin, en premier lieu à l'exploitation illégale des forêts. À ce titre, depuis 1992, il y a une reconnaissance internationale de l'importance de bien gérer les forêts. C'est à l'occasion de la conférence de Rio que les principes de gestion durable ont été adoptés. Ils visent à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et écologiques de tous les types de forêts, pour le bien des générations présentes et futures. Par ailleurs, on peut déjà agir à un niveau individuel en n'achetant que du bois ou des produits dérivés certifiés (FSC par exemple). C'est un premier pas sachant que les labels sur le bois ne sont pas encore assez exigeants. Globalement, il faut arrêter tout déboisement. Or les pays du Nord ont déboisé leurs forêts autrefois, il leur est donc difficile d'exiger que les pays du Sud ne fassent pas de même aujourd'hui, sans leur en donner les moyens. Il est donc nécessaire que les pays grands émetteurs de CO₂ offrent des compensations financières aux pays ayant des portions de forêt primaire, afin de les encourager à préserver la forêt plutôt que de l'exploiter. C'est ce que propose le mécanisme REDD+ de la CCNUCC. Il prévoit des incitants économiques pour les pays en voie de développement qui réduisent leurs émissions de CO₂ dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. L'idée est de permettre ainsi aux pays de contribuer à la lutte contre le réchauffement de l'atmosphère sans entraver leur développement. Prudence toutefois quant à son application concrète : si le concept est bon sur papier, il est contesté par certaines populations locales qui le voient comme une forme de privatisation dissimulée de leurs terres.

Organiser l'exploitation durable des forêts

Arrêter le déboisement ne veut pas dire s'abstenir d'exploiter la forêt. On peut en prélever du bois de façon durable, notamment en replantant ce qui est prélevé. L'Union européenne s'est dotée d'un Règlement sur le bois qui vise à écarter du marché communautaire le bois et les produits dérivés issus d'une récolte illégale¹⁹. Il est d'application depuis le 3 mars 2013 mais le suivi des filières et les contrôles restent très compliqués. Les États doivent reconnaître les droits des populations autochtones vivant dans la forêt. Quand des projets d'exploitation de la forêt sont mis en place, elles doivent être consultées, et si ces projets sont de nature à modifier leur façon de vivre et leur accès aux ressources, il faut leur proposer des compensations réellement équitables, conclure un accord et le respecter.

¹⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32010R0995>



BELOW 2° - TOGETHER WE'LL MAKE IT!

COP 21 PARIS | 30.11. - 11.12.2015



partie 3

LES ENJEUX ACTUELS ET FUTURS

1/ LES SUITES DE L'ACCORD DE PARIS

Entré en vigueur en novembre 2016, l'Accord de Paris a réussi son premier « stress test » en juin 2017, lorsque le Président américain Donald Trump a annoncé l'intention des États-Unis de sortir de l'Accord de Paris. En effet, une énorme vague de déclarations a suivi, émanant tant de la part de décideurs politiques que de représentants de toutes les franges de la société civile (académiques, ONG, mouvements militants de jeunes et de femmes, et même des entreprises qui se sont distancées du Président américain). Il reste néanmoins de grands défis à surmonter par rapport à l'Accord de Paris lui-même.


A. Agir à la source

Nul ne peut prétendre aider les pays en développement sans commencer par balayer devant sa porte. Le premier des défis est en effet de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Pays développés comme en développement, tous les pays qui ont signé et ratifié l'Accord de Paris se sont engagés à contenir la température « bien en dessous de 2°C et à fournir les efforts nécessaires pour limiter la température à 1,5°C ». En mars 2017, l'Organisation météorologique mondiale annonçait que le seuil de 1°C était déjà dépassé. Par ailleurs, le calcul réalisé par les Nations Unies révèle que les engagements pris par les pays nous mèneront à une hausse d'au moins 3,5°C. De plus, les gaz à effet de serre ont une durée de vie d'une centaine d'années dans l'atmosphère, ce qui renforce l'inertie de température. Tout n'est pas perdu pour autant, mais il y a urgence à redoubler d'efforts. Plusieurs balises sont prévues dans l'Accord de Paris : tout d'abord, aucun engagement annoncé par un pays ne peut être inférieur à ce qui a été annoncé précédemment ; ensuite, l'accord est légalement contraignant, ce

qui signifie que les engagements pris par chaque pays ont force de loi ; et enfin, un cycle de révision de la concordance des engagements annoncés avec l'objectif de rester bien en dessous de 2°C est prévu tous les 5 ans. Il débute en 2018 avec un premier bilan des engagements qui doit aboutir à réviser les ambitions d'ici 2020. Le cycle de révision suivant débutera en 2023 pour de nouveaux engagements annoncés d'ici 2025, et cetera !

B. Soutenir les pays en développement

Soutenir les pays en développement est un engagement pris dès 1992 par les pays développés. En effet, la reconnaissance de la responsabilité historique des pays développés dans le réchauffement et l'appui des pays du Nord aux pays du Sud, notamment par le biais du financement climat, sont inscrits dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Concrètement, ce soutien prend une triple forme : (1) le renforcement des capacités des pays en développement, afin qu'ils soient plus à même de comprendre et lutter contre les dérèglements climatiques (cela passe par exemple par des échanges de savoir-faire entre administrations du Nord et du Sud) ; (2) le transfert des technologies nécessaires pour faciliter l'atténuation (c'est-à-dire mettre en œuvre une production d'énergie, des transports, un système alimentaire, bref, tout un modèle de développement qui contribue peu, voire pas du tout, au réchauffement) et l'adaptation (c'est-à-dire les technologies et la connaissance nécessaires pour développer les stratégies d'adaptation les plus appropriées (systèmes de digues, de barrages, d'irrigation, renforcement des constructions,) ; (3) les transferts financiers internationaux pour aider à l'atténuation et à l'adaptation. Ces deux questions du



Alors que les pays en développement sont en attente, les pays développés s'en servent comme monnaie d'échange dans les négociations. Nul ne sera épargné par les dérèglements climatiques.

transfert des technologies et de financements sont les deux questions les plus épineuses. Alors que les pays en développement sont en attente, les pays développés s'en servent comme monnaie d'échange dans les négociations. Par rapport aux technologies, la question de l'ouverture des droits de propriété intellectuelle a paralysé les négociations pendant de nombreuses années. Par rapport aux financements, bien que l'engagement était déjà inscrit dans la Convention en 1992, ce n'est qu'en 2009, lors de la Conférence de Copenhague, que les premières promesses de financement ont été formulées et chiffrées. Les pays développés se sont engagés à fournir 100 milliards de dollars (USD) annuels pour l'atténuation et l'adaptation, sous la forme de flux publics et privés d'ici 2020. Cet objectif, largement insuffisant pour couvrir les besoins d'atténuation et d'adaptation, n'est à ce jour pas atteint. Il faudra donc nécessairement mettre en place le processus de suivi biennal prévu dans l'Accord de Paris, et envisager un nouvel objectif, bien plus conséquent, à l'horizon 2025 ou 2030.

C. Un monde sans carbone

Un acquis fondamental de l'Accord de Paris est la décision de progressivement décarboner l'économie mondiale. Cela implique un changement fondamental de nos modes de vie, du transport à l'alimentation en passant par le logement, la consommation et la production de l'ensemble des biens et services ou encore l'éducation. Le désinvestissement des énergies fossiles est un mouvement international qui s'inscrit dans cette lignée. Son objectif est simple : afin d'accélérer la lutte contre le réchauffement de l'atmosphère, les investisseurs publics et privés sont invités à transférer les financements actuels des secteurs des énergies fossiles vers les secteurs des énergies renouvelables. Parmi ces investisseurs, les fonds de pension, les universités, mais aussi les acteurs institutionnels tels que les États ou les banques de développement. Ils sont rejoints par des individus ou organisations privés, par exemple des banques et assureurs, ou encore la Fondation Rockefeller ou l'Église

catholique. Tout récemment, l'Irlande vient de rejoindre officiellement le mouvement. C'est le premier pays qui décide de désinvestir. Selon l'organisation 350.org, 595 institutions et plus de 50 000 individus s'étaient engagés fin 2016 à désinvestir pour un montant dépassant les 3 400 milliards de dollars²⁰. Le mouvement continue de prendre de l'ampleur et gagne progressivement les organisations multilatérales. Ainsi, le 12 décembre 2017, soit 2 ans après l'adoption de l'Accord de Paris, la Banque mondiale annonçait qu'elle s'engageait à ne plus subsidier les projets d'exploration des énergies fossiles. Cette annonce représente le désinvestissement de 1 milliard de dollars annuellement. On sent ici tout le potentiel de la finance verte : réorienter les fonds par de multiples initiatives permet d'accélérer la transition énergétique.

2/ LES GRANDS DÉFIS DES ANNÉES À VENIR

A. Des victimes de plus en plus nombreuses

Tout le paradoxe des changements climatiques réside dans le fait que les pays « les moins avancés », qui ont le moins contribué au problème de l'accumulation des émissions de CO₂ dans l'atmosphère, souffrent le plus des dérèglements climatiques et paient donc le gros de la facture. Cette injustice climatique est au cœur de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNCFCC). Les effets du réchauffement sont actuellement déjà très visibles. Partout sur la planète, des catastrophes naturelles sont amplifiées par le réchauffement. Ainsi, les sécheresses prolongées, les inondations dévastatrices ou la salinisation des sols due à la montée des eaux ont des conséquences dramatiques sur le quotidien de millions de personnes. Nul ne sera épargné par les dérèglements climatiques. Les pertes et préjudices occasionnés comprennent les catastrophes météorologiques soudaines (fortes tempêtes, ouragans, etc.) comme les catastrophes plus lentes et moins visibles (vague de chaleur, salinisation des sols, etc.). Ils peuvent être de nature économique (pertes de revenus liées à la destruction des récoltes) ou non-économiques (pertes de vies humaines, pertes de patrimoine naturel, sacré ou culturel). C'est à

Sécheresses étendues sur de longues périodes, les pluies torrentielles rendent l'accès à l'eau douce de qualité encore plus précaire pour des millions de personnes.

l'occasion de la COP19, en 2013 à Varsovie, que le Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages (WIM, selon l'acronyme anglais) fut créé.

Si la reconnaissance des pertes et préjudices subis a été inscrite dans l'Accord de Paris, aucune promesse quant au dédommagement des victimes n'a été formulée à ce jour. Le mécanisme international vise à prévenir, minimiser et traiter les pertes et préjudices liés aux changements climatiques. Afin d'aider efficacement ces victimes, il est essentiel que ce mécanisme devienne opérationnel et qu'il soit financé de manière suffisante et adéquate. Cela signifie donc qu'un financement climat complémentaire, au-delà de l'atténuation et de l'adaptation, devra être prévu.

B. Des déplacés climatiques sur tous les continents

Qu'elles soient visibles ou plutôt silencieuses, les catastrophes climatiques complexifient les conditions de vie de millions d'hommes, femmes et enfants et les obligent à choisir l'exil et à migrer vers la capitale, vers le pays voisin, voire exceptionnellement vers un autre continent. Ces impacts du réchauffement atmosphérique exacerbent la vulnérabilité des personnes les plus pauvres et augmentent les risques d'un déplacement forcé. Depuis 2016, le nombre de déplacés annuel pour cause de catastrophe naturelle est plus élevé que le nombre de personnes déplacées pour cause de guerre²¹. Aucun continent n'est épargné : même l'Amérique du Nord et l'Europe comptent leurs premiers déplacés climatiques.

La première étape pour résoudre ce problème est de partir de sa source : lutter contre le réchauffement de l'atmosphère. Il en va de la responsabilité des décideurs politiques de prendre des mesures conséquentes pour maintenir la

température mondiale moyenne bien en deçà de 2°C, idéalement à un maximum de 1,5°C par rapport à l'ère industrielle. Les conditions de vie de l'ensemble de l'Humanité en dépendent. Ensuite, il est indispensable de s'assurer que toutes les personnes faisant face aux changements climatiques soient en mesure de s'y adapter. Cela implique donc que les fonds prévus pour l'adaptation soient disponibles et efficacement alloués. Enfin, si tout cela ne suffit pas, lorsque la catastrophe est là et lorsque l'adaptation n'est plus possible, les personnes seront bel et bien forcées de se déplacer. Dans ce cas, il faudra prévoir des solutions pour les protéger et les guider dans leur parcours d'exil.

C. L'accès à l'eau douce et de qualité

La problématique de l'accès à l'eau est certainement un des effets le plus visible du réchauffement de l'atmosphère : les sécheresses étendues sur de longues périodes, les pluies torrentielles rendent l'accès à l'eau douce de qualité encore plus précaire pour des millions de personnes. Seulement en Afrique, ce sont de 75 à 250 millions de personnes supplémentaires qui devraient être victimes du « stress hydrique » à l'horizon 2050²². Le stress hydrique caractérise le manque d'accès régulier à l'eau pour subvenir à ses besoins. Ce phénomène va se répandre de plus en plus avec le dérèglement des régimes de précipitations et l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes. Parallèlement, l'eau devient un enjeu majeur pour la paix et la sécurité. À l'instar du pétrole, des tensions de plus en plus fortes se révèlent dans différentes régions du monde, telles l'Irak, l'Éthiopie, les pays bordant le Lac Tchad ou le fleuve Mékong. L'accès à l'eau est un droit universel reconnu par les Nations Unies, et la période de privatisation de la gestion de l'eau des années 1990 et 2000 a démontré ses faiblesses. Aussi, c'est par une gestion participative et publique que l'on

/ ²⁰ <https://350.org/fr/press-release/rapport-le-montant-du-desinvestissement-des-combustibles-fossiles-a-ete-multiplie-par-deux-grace-aux-promesses-d'institutions-gerant-5-000-milliards-usd-dactifs/> / ²¹ <http://plus.lesoir.be/168322/article/2018-07-16/choisir-lexil-pour-fuir-un-environnement-qui-se-degrade> / ²² https://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/syr/fr/spms3.html

La déforestation et la dégradation des forêts ont des conséquences graves pour le climat et sont elles-mêmes la source d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

parviendra à généraliser l'accès à une eau potable et de qualité pour tous.

D. L'alimentation durable

À l'horizon de la fin de ce siècle, l'augmentation de la température, les perturbations des régimes de précipitations, la hausse du niveau des mers et la multiplication des événements climatiques extrêmes auront un impact considérable sur l'agriculture. L'augmentation des températures aura également une incidence grave sur la pêche et l'aquaculture. C'est donc l'ensemble de la production alimentaire mondiale qui risque d'être touchée. Face à ces changements, la malnutrition et la famine risquent d'aller en croissant, surtout au niveau des populations les plus pauvres, déjà fragilisées à l'heure actuelle.

Assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire pour toutes et tous est donc un défi planétaire majeur et il est impératif que les stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et les pratiques durables de production alimentaire se soutiennent et se renforcent mutuellement. Ces deux variables doivent être intégrées par les politiques afin de mettre en place des systèmes de production écologiquement durables. Car si les géants transnationaux comme Monsanto ou Cargill entretiennent la dépendance au modèle d'agriculture industrielle, c'est pourtant le principal obstacle à une transition écologique massive. Or il existe un autre modèle promu par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation (FAO) : l'agroécologie. Loin des OGM et autres engrais de synthèse, les hommes et femmes qui pratiquent l'agriculture paysanne cultivent leurs terres de manière durable en veillant à réduire leur impact environnemental tout en respectant les humains et la biodiversité.

E. La préservation des forêts

Les forêts jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat et dans l'atténuation du réchauffement de la planète. La déforestation et la dégradation des forêts ont des conséquences graves pour le climat et sont elles-mêmes la source d'importantes émissions de gaz à effet de serre. S'il existe des principes de gestion durable (adoptés en 1992 à Rio), des commissions régionales pour la gestion des bassins forestiers, un mécanisme de préservation des forêts au sein de l'UNFCCC et des certifications, la déforestation n'en est pas pour autant éradiquée. Aussi, un engagement des gouvernements et des entreprises est capital, tant au niveau des pays du Sud que des pays du Nord en faisant converger leurs forces pour la conservation et la gestion durable des forêts. Il est également important que des réglementations soient mises en place afin de réguler les échanges commerciaux et renforcer la gouvernance forestière.

F. La préservation de la biodiversité

Très liée à la question de forêts, celle de la biodiversité est un sujet brûlant actuellement. Or, nous vivons actuellement la sixième extinction massive d'espèces animales et végétales. Jusqu'il n'y pas si longtemps, c'était surtout les atteintes aux habitats naturels (réduction, morcellement ou disparition) et les pollutions qui étaient les principaux responsables des pertes de biodiversité. À cette liste, s'ajoute aujourd'hui le réchauffement de l'atmosphère, qui est en bonne voie de devenir la cause principale de la disparition des espèces d'ici la fin du XXI^e siècle²³. En effet, dans de nombreuses régions du monde, la composition des écosystèmes a été complètement modifiée et beaucoup ont déjà disparu suite à l'augmentation des températures et au changement de la composition de l'atmosphère. Or, cette biodiversité fournit des biens et services indispensables tant à l'adaptation aux changements climatiques qu'à l'atténuation. Ainsi, la végétation permet d'améliorer localement la quantité et la qualité de l'eau, les espaces verts améliorent et maintiennent le micro climat et la qualité de l'air, et les zones humides sont par exemple des protections naturelles contre

Les énergies renouvelables concrétisent la volonté de produire de l'énergie avec un impact environnemental, si pas faible, tout au moins maîtrisé et localisé. En luttant pour améliorer la qualité de l'air, on contribuera également à endiguer le réchauffement de notre planète.

les inondations. Par ailleurs, la biodiversité contribue à l'atténuation grâce à la capacité d'absorption de CO₂ des écosystèmes marins et terrestres. Changer les pratiques et modes de vie pour préserver la biodiversité et limiter l'impact de l'humain sur le climat est donc le minimum à réaliser. En effet, ce n'est qu'en protégeant la biodiversité et en s'inspirant des innovations que la nature a développées depuis près de 4 milliards d'années qu'on pourra renforcer la résilience du monde vivant.

G. L'approvisionnement en énergies durables

Actuellement, plus de 1,5 milliard de personnes vivent sans accès à l'électricité. Ces personnes sont aussi les plus pauvres. Par ailleurs, la production d'énergie contribue pour près de moitié aux émissions de gaz à effet de serre. Au cœur des débats sur le climat, le dilemme énergétique s'impose comme le plus grand casse-tête : comment en effet permettre aux personnes les plus pauvres d'améliorer leurs conditions de vie tout en limitant le réchauffement. Les énergies renouvelables concrétisent la volonté de produire de l'énergie avec un impact environnemental, si pas faible, tout au moins maîtrisé et localisé. Cependant ce n'est pas suffisant : on se doit aussi d'attendre de ces sources d'énergie qu'elles n'entament pas le bien-être des générations futures, qu'elles soient à la fois écologiquement propres et socialement acceptables, tout en restant économiquement rentables. Aussi, au-delà de l'engagement à la production d'énergie renouvelable, il est essentiel de s'engager à la production d'énergie durable, production à laquelle sera associée la population locale (de manière à ce qu'elle puisse également en bénéficier). Qu'il s'agisse de solaire, d'éolien ou d'hydraulique, il est indispensable que ces énergies soient produites via des modes de gestion publique et participative.

H. Une transition juste

À l'heure où le monde semble davantage avoir pris la mesure de l'urgence climatique, la transition vers une économie décarbonée devient une évidence en soi. La dégradation de notre environnement impose le désinvestissement des énergies fossiles et un remplacement progressif par du 100% renouvelable ainsi qu'une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il est primordial que cette transition tienne compte d'une autre urgence : celle des inégalités croissantes. Face à ce constat, le renforcement et la mise en place de systèmes de protection sociale sont fondamentaux. Les solutions apportées à l'urgence climatique et au réchauffement planétaire peuvent parfois sembler anti-économiques avec les mesures prises pour lutter contre les inégalités. C'est là que réside tout le défi : mettre en marche une transition juste, qui combine emploi et justice sociale tout en visant à stabiliser le réchauffement et à limiter l'empreinte écologique. Concrètement, la transition juste passe par le dialogue social, par des investissements dans les technologies bas-carbone, par la formation des travailleurs et travailleuses pour leur permettre d'acquérir des compétences « vertes » et par des systèmes de protection sociale forts.

I. La qualité de l'air

S'il n'a pas été abordé de façon directe dans ce dossier, l'air est un bien universel et vital à tout être humain, un bien commun. Or, sa qualité est de plus en plus menacée dans de nombreuses régions du monde, et en particulier dans les grandes villes, au Nord comme au Sud. En cause : des rejets de soufre, d'azote, de monoxyde de carbone, ou encore de particules fines qui entraînent des problèmes majeurs de santé publique et dès lors un coût humain et financier pour la société. Il est donc nécessaire de repenser les modes de production, de consommation, de déplacement, afin de préserver l'environnement et la santé publique. En luttant pour améliorer la qualité de l'air, on contribuera également à endiguer le réchauffement de notre planète. Et inversement.



À l'horizon 2030, il faut que l'ensemble de nos modes de production et de consommation aient été repensés, de manière à relever les plus grands défis que sont le réchauffement de l'atmosphère et l'érosion de la biodiversité.

conclusion

DES CONDITIONS DE VIE DIGNES POUR TOUTES ET TOUS, PARTOUT ET DANS LA DURÉE

pour toutes et tous, partout et dans la durée

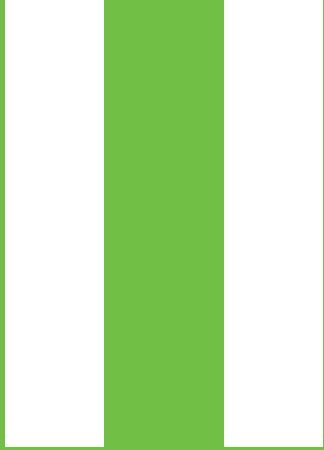
Lutte environnementale et lutte sociale se rejoignent sous la bannière de la justice climatique. Pour lutter efficacement contre le réchauffement de l'atmosphère tout en construisant un monde juste et durable, il est essentiel d'adopter une vision holistique du problème reposant sur trois piliers : la société, l'économie et l'environnement. L'accès à l'eau et à l'énergie, le système alimentaire, la préservation des forêts et de la biodiversité, les dimensions où opérer les transformations sont multiples. Dans cette optique, c'est une véritable transformation de notre monde qu'il faut opérer. Celle-ci est inscrite dans le Programme 2030 pour le développement durable, où l'éradication de la pauvreté et la préservation de la planète constituent les pierres angulaires du développement durable.

À l'horizon 2030, il faut que l'ensemble de nos modes de production et de consommation aient été repensés, de manière à relever les plus grands défis que sont le réchauffement de l'atmosphère et l'érosion de la biodiversité. Les modes d'échange des biens produits devront également être adaptés, afin de mettre le commerce international au service du développement durable. Les modes de gestion des ressources naturelles doivent être publics et participatifs et non privatisés et spéculatifs. Enfin, il est primordial de rappeler que les changements climatiques concernent d'ores et déjà des millions de vie humaines menacées par les dérèglements et les catastrophes naturelles, et que c'est maintenant qu'il faut agir.

POUR ALLER PLUS LOIN

Quelques références/ sources bibliographiques/internet

1. Shock waves, Managing the Impacts of Climate Change on Poverty, World Bank group (EN) (<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22787/9781464806735.pdf?sequence=13&isAllowed=y>)
2. The Limits of Growth, Club of Rome (<http://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>)
3. Accord de Paris, CCNUCC (https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf)
4. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire : L'état de la famine et de la malnutrition dans le monde (2017), FAO (<http://www.fao.org/state-of-food-security-nutrition/fr/>)
5. État des ressources en sol dans le Monde (2015), FAO (<http://www.fao.org/3/a-i5126f.pdf>)
6. Agrocarburants : le Parlement européen plie devant les lobbies, CNCD-11.11.11 (<https://www.cncd.be/Le-Parlement-europeen-plie-devant>)
7. Article : COP 23 : (enfin) un groupe de travail sur l'agriculture et le climat (<https://www.actu-environnement.com/ae/news/agriculture-climat-adaptation-attenuation-cop23-groupe-travail-30084.php4>)
8. Rapport IAASTD (2008) (http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/Investment/Agriculture_at_a_Crossroads_Global_Report_IAASTD.pdf)
9. Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene (2017), OMS et Unicef (EN) (<https://washdata.org/sites/default/files/documents/reports/2018-01/JMP-2017-report-final.pdf>)
10. Situation des forêts dans le Monde, FAO (2016) (<http://www.fao.org/3/a-i5588f.pdf>)
11. Le boum du soja : l'essor du soja, impacts et solutions, WWF (2014) (<https://wwf.be/assets/RAPPORT-POLICY/MARKETS/FR/le-boum-du-soja-version-longue-bd-1.pdf>)
12. RAPPORT : Le montant du désinvestissement des combustibles fossiles a été multiplié par deux grâce aux promesses d'institutions gérant 5 000 milliards USD d'actifs, 350.org (<https://350.org/fr/press-release/rapport-le-montant-du-des-investissement-des-combustibles-fossiles-a-ete-multiplie-par-deux-grace-aux-promesses-dinstitutions-gerant-5-000-milliards-usd-dactifs/>)
13. Article : Choisir l'exil, pour fuir un environnement qui se dégrade, *Le Soir* (2018) (<http://plus.lesoir.be/168322/article/2018-07-16/choisir-lexil-pour-fuir-un-environnement-qui-se-degrade>)



Belgique
partenaire du développement

